



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DU BASSIN DE POMPEY

2020



PARTIE 1 : INTRODUCTION

A. La compétence « Gestion des déchets »

La communauté de communes du Bassin de Pompey assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 13 communes qui la composent, pour un total de 41 048 habitants.

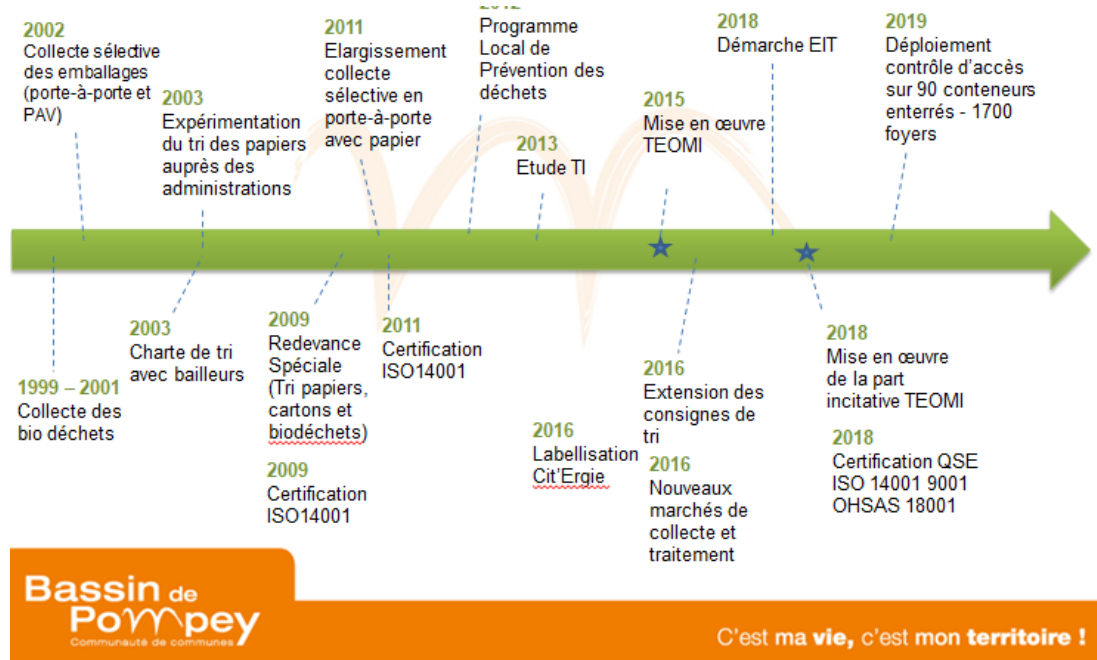
Communes : Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbach, Millery, Monteno, Pompey, Saizerais



Le pôle « Environnement et Transition énergétique » assure la mise en œuvre de cette compétence en lien direct avec les autres services de la Communauté de Communes, par :

- La mise en place de contrats et marchés publics, leur suivi et contrôle.
- La recherche de nouvelles filières de reprises des matériaux
- La mise en œuvre des actions de communication et de prévention
- Le suivi et l'analyse financière des données liées à cette gestion
- La prise en compte des demandes des usagers et des communes.

Dates clés :



En lien avec les lois Grenelles et TEPCV, le Bassin de Pompey définit une nouvelle stratégie pour la gestion globale de ses déchets en s'engageant dès 2015 dans une tarification incitative sous forme de Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

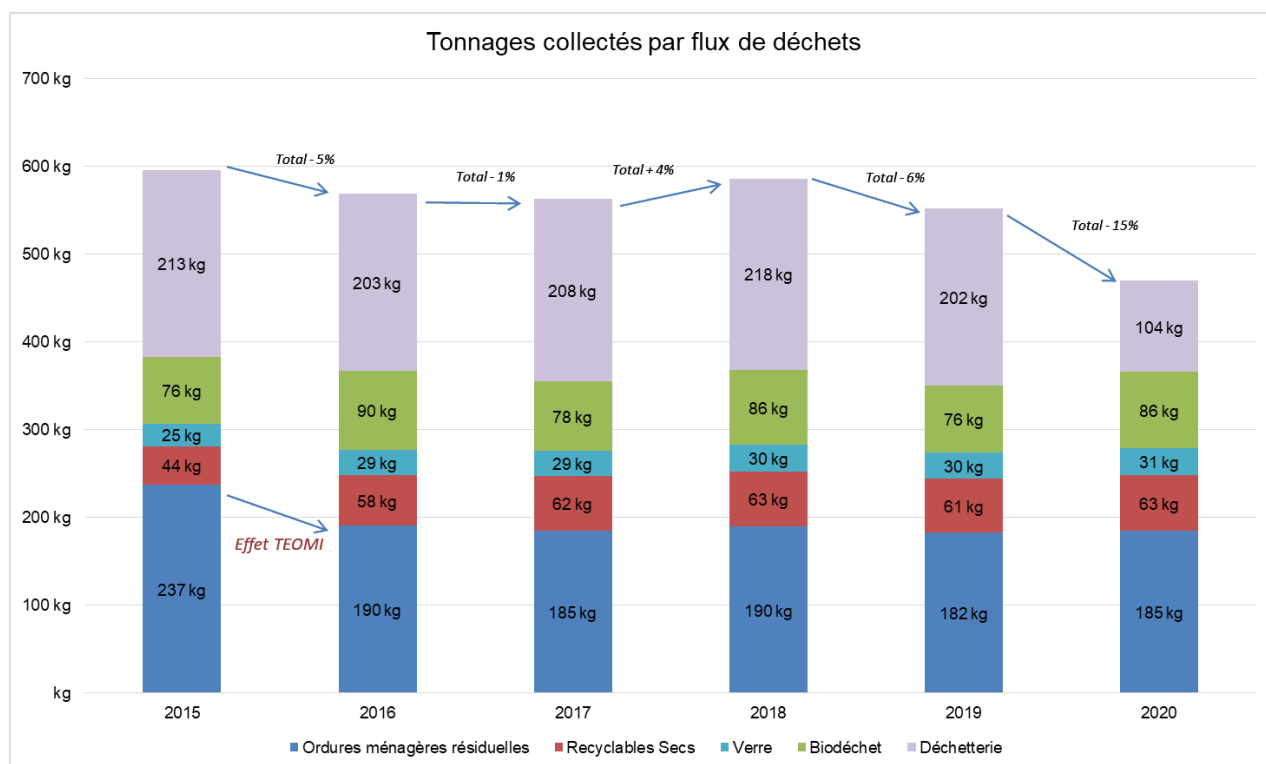
Grace à cette stratégie et aux changements des comportements des habitants le taux de la TEOM est passé progressivement de 10.10% en 2016 à 7.7% en 2020 (sur la taxe de 2021).

Cette tarification a complété la redevance spéciale initiée dès 2009 à destination de certains professionnels et administrations. Ces établissements sont ainsi soumis à une tarification spécifique forfaitaire sur l'année, liée à leurs équipements de collecte.

Cette nouvelle stratégie de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey prend en compte un certain nombre d'enjeux :

- Réduction de la production de déchets
- Optimisation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Optimisation des performances de tri
- Conforter et optimiser les outils et équipements développés sur le Bassin (déchetterie, composterie en relation avec la filière bois énergie)

En lien avec la politique volontariste de réduction et de valorisation de déchets, la production de déchets des habitants du Bassin de Pompey connaît des bouleversements depuis 2015. L'effet Covid sur l'année 2020 ainsi que la rénovation de la déchetterie impactent quant à eux majoritairement les flux issus de la déchetterie provoquant une baisse de 15% sur les tonnages globaux :



L'effet *tarification incitative* a permis de passer de 237 à 185 kg/an/hab en 2020 au profit des filières de valorisation.

B. Événements marquants de 2020

• Gestion de la crise sanitaire

La gestion de la crise sanitaire a permis le maintien du service de collecte durant les périodes de confinement. Afin de saluer le rôle du prestataire de tri dans le maintien du service sur le Bassin de Pompey, il a été convenu de prendre en charge les surcoûts liés à la mise en place de mesures sanitaires durant la période de confinement, soit un montant de 12 000 euros TTC au total.

Une adaptation de l'ouverture et du fonctionnement de la composterie et de la déchetterie intercommunale a dû s'engager afin de limiter les fréquentations des sites, avec la mise en place de rendez-vous et la limitation du nombre de véhicules.

Déchets : la filière de tri poursuit son activité

Sur le territoire du Bassin de Pompey, le ramassage des déchets ménagers, y compris des recyclables, s'est poursuivi sans modification durant la crise sanitaire. Mais attention : gants jetables et masques usagés doivent être jetés dans les conteneurs destinés au non recyclable !

17:04 - Temps de lecture : 2 min

🗨️ | 🗨️ | Vu 9 fois



La majeure partie des déchets recyclables sont triés mécaniquement chez Paprec à Dieulouard, mais il reste une partie triée manuellement par le personnel. Photo ER



• **Acquisition d'un logiciel de gestion des données « déchets »**

Le Bassin de Pompey a souhaité faire évoluer sa gestion du service collecte et valorisation des déchets par la mise en place d'une solution de gestion globale via la fourniture d'un logiciel central permettant :

- L'intégration des données issues du logiciel actuel,
- La gestion des usagers (information et relation)
- La gestion du parc de bacs roulants et contenant : bacs, sacs, conteneurs enterrés, colonnes aériennes, composteurs partagés (suivi des livraisons, interventions, des mouvements, ...),

- L'enregistrement et gestion des données lues lors de la collecte des OMR ou transmises depuis les conteneurs enterrés équipés de contrôles d'accès (identification du contenant, enregistrement des levées et des apports, événements, ...),
- La gestion des accès en déchetterie par lecture de plaque minéralogique
- La gestion des accès en composterie des professionnels par badge
- L'incrémentation du fichier d'appel adressé par la DGFIP en indiquant le montant de la part variable de chaque producteur de déchet conformément à la réglementation en vigueur
- La facturation de la redevance spéciale,
- La prise en charge de la norme SEPA, de la gestion des tiers, des TIPI,
- La formation des agents à l'utilisation et à l'exploitation évolutive du logiciel
- La maintenance du logiciel et sa mise à jour (versions mineures et majeures) pendant toute la durée du marché
- L'hébergement de la solution

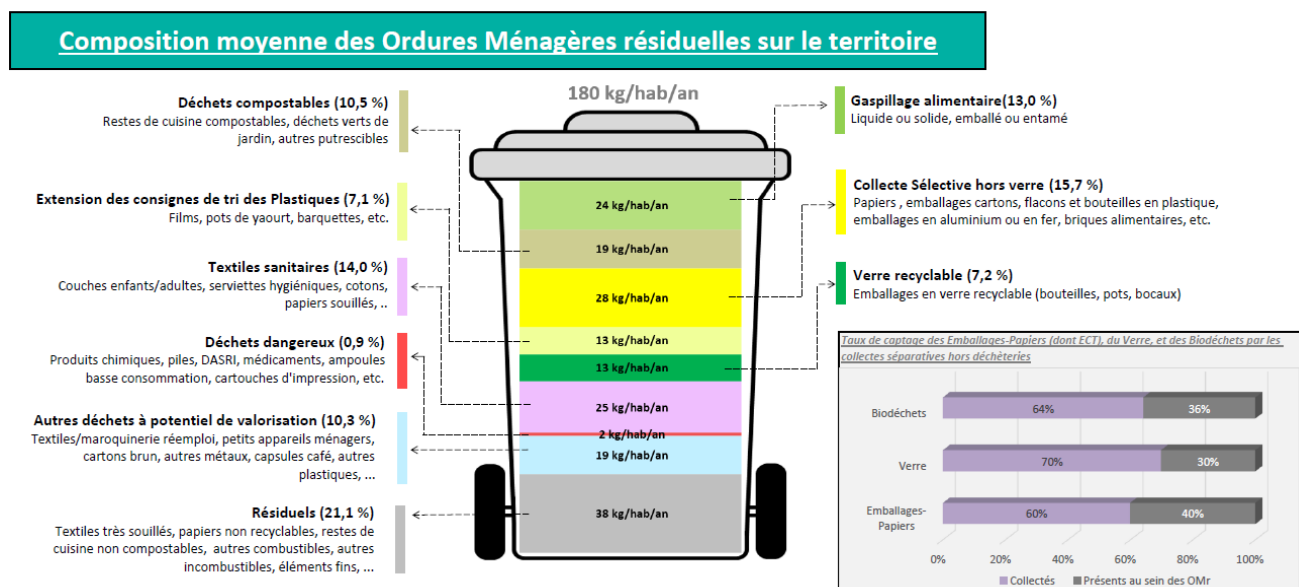
Les enjeux sont multiples :

- Centraliser les informations issues des collectes, de la déchetterie et de la composterie pour optimiser les temps de traitement des données, et de contrôle des informations
- Assurer une gestion précise des types de contenants
- Optimiser les opérations de mouvements de contenants
- Offrir un nouveau service de gestion d'accès à la déchetterie et à la composterie, en maîtrisant l'accès aux services,
- Assurer le suivi et la mise à jour de données via des outils mobiles (smartphone, tablette...)
- Développer la relation à l'usager et la gestion de la prévention des déchets,
- Offrir potentiellement à l'usager un accès à un Portail Usager, accessible depuis internet,
- Permettre la production d'indicateurs et de tableau de bord, ainsi qu'outils de simulation financière
- Permettre des évolutions des modes de financement
- Fiabiliser les recettes financières liées à la TEOMI et à la redevance spéciale

A l'issue de l'appel d'offre, le logiciel ECOCITO de la société TRADIM a été retenu et a commencé à être déployé au sein de notre service.

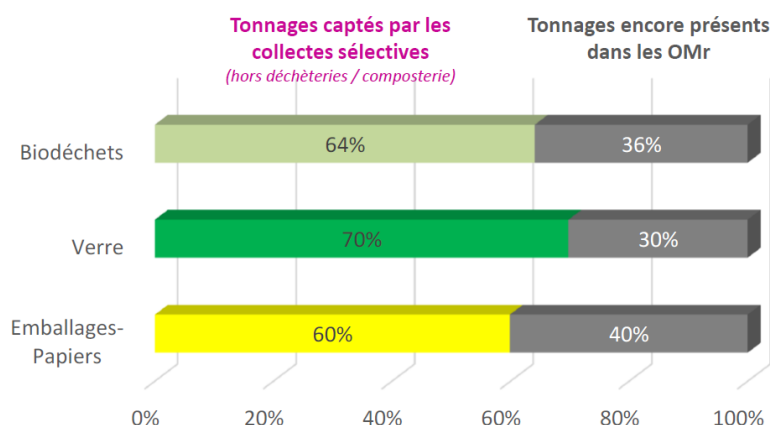
• Campagnes de caractérisation des bennes encombrants de la déchetterie et des OMR

La campagne de caractérisation a mis en évidence que sur 180 kg/an/hab d'ordures ménagères produites, 109 tonnes (soit 60%) pouvaient faire l'objet de détournement via une valorisation matière ou organique, soit près de 4 500 tonnes par an.



Les résultats permettent d'afficher l'efficacité des collectes sélectives présentes sur le territoire :

EFFICACITÉ DES COLLECTES SÉLECTIVES



Les caractérisations réalisées sur la benne tout-venant de la déchetterie permettent de mettre en évidence :

- le potentiel de filières à développer (plâtre, plastiques, huisseries, REP ...) à hauteur de 34% dans la benne tout venant
- les erreurs de tri présentent à hauteur de 34%
- les possibilités de réemploi, estimées à 24%

Cette analyse permet de mettre en évidence les nouvelles filières à instaurer après la rénovation de la déchetterie ainsi que les actions correctives à engager afin de réduire les erreurs de tri.

• Enquête de satisfaction auprès des usagers

L'enquête a pu montrer un taux de satisfaction cumulé de 98% (92 en 2017).

- Les usagers sondés sont globalement satisfaits de l'information et de la communication en termes de tri des déchets.
- La possibilité de retrait de compost sur le site de Marbach reste toutefois mal connue
- Biosacs toujours controversés quant à leur résistance > des démarches au niveau des quantités de commande ont été faites au vu de la biodégradabilité des sacs
- 85% des usagers estiment que la collecte se passe dans de bonnes conditions, les bacs commencent à sortir dans une moindre mesure d'après les sondés.
- Présence de sacs à côté des conteneurs enterrés, souvent liée à une mauvaise utilisation de la carte d'accès.
- 75% usagers utilisent les points d'apport volontaire verre et textiles > les usagers n'utilisant pas les PAV trouvent que les emplacements sont trop loin de leur domicile > nécessité d'un maillage plus efficace
- Il est à noter une forte hausse des plaintes faites par les usagers en termes de propreté sur les plateformes, ainsi que de la saturation des points d'apport. Une attention particulière est à apporter sur le sujet et fait l'objet d'un travail dans le cadre du déploiement de nouvelles plateformes.

• Lancement des travaux de modernisation de la déchèterie intercommunale

La déchetterie intercommunale, située sur la commune de Frouard a été construite en 1995 par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Afin de replacer cet équipement public au cœur de notre gestion des déchets ménagers, le Bassin de Pompey a lancé en 2017 une étude de faisabilité pour l'optimisation et l'extension de sa déchetterie, concluant à la nécessité d'une évolution.

Le scénario d'aménagement, retenu par le bureau communautaire du 19 septembre 2017, a fait l'objet d'évolution permettant d'aboutir à un Avant-Projet Définitif validé par le bureau communautaire le 8 octobre 2019.

La solution d'aménagement proposée permet :

- d'avoir une circulation Poids Lourds et Véhicules Légers distincte
- de réutiliser une partie du quai existant
- de réduire la période de travaux (fermeture du site et accès des usagers sur les déchetteries voisines durant la période de travaux)
- d'équiper les toitures de panneaux photovoltaïques
- de disposer d'un contrôle d'accès par lecture de plaque.

Le coût des travaux pour la réalisation de ces travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie intercommunale est estimé à 1 517 000 €HT hors maîtrise d'œuvre, et un coût global de 2 006 400 €TTC maîtrise d'œuvre inclus.

Les travaux s'étalent de septembre 2020 à juin 2021. Période durant laquelle les usagers ont été redirigés vers d'autres déchetteries de collectivités voisines.

BASSIN DE POMPEY Environnement

Table rase sur la déchetterie de Frouard

Les travaux de la déchetterie de Frouard vont bon train. Il ne reste rien de l'ancien équipement. La structure est fermée pour 8 mois. Mais il semblerait que le jeu en vaille la chandelle.

Nous avons le choix de faire les travaux en laissant la déchetterie ouverte au public. Mais la sécurité tant pour les ouvriers que pour les habitants était difficile à assurer. Par ailleurs, la fréquentation du public aurait eu pour conséquence de retarder le chantier. Nous avons donc opté pour une fermeture totale.

Odile Begorre-Maire, vice-présidente, a en charge, depuis l'ancien mandat, ce vaste projet : « Nous arrivions à des pics de fréquentation allant jusqu'à 600 véhicules par jour. Le trafic était compliqué et les bennes arrivaient vite à saturation. Il était donc urgent d'agir. »

Laurent Troglie ajoute : « Nous avons aussi hésité sur un projet consistant à ouvrir une autre déchetterie dans le territoire, mais trouver un espace capable de l'ac-

cueillir n'a pas été possible. »

Donc, depuis début septembre, pelleteuses et autres engins de chantier ont entièrement démoli l'ancien site. Un agrandissement doublant la surface actuelle (qui sera donc de 4.000 m²) vers le Nord (à gauche quand on entre dans la déchetterie) va permettre d'installer de nouvelles bennes, de nouvelles conditions d'accueil, mais aussi de nouveaux services.

Panneaux photovoltaïques

« Cette modernisation va nous aider à respecter encore plus de normes environnementales, développer le tri de nouveaux matériaux, optimiser la gestion des déchets, proposer un accueil de qualité (avec contrôle d'accès) et sécuriser l'ensemble (vandalisme) » ajoute Odile Begorre-Maire. Le président voit aussi l'opportunité « de mettre en place un service d'échanges favorisant le réemploi. Enfin, pour cadrer avec notre politique environnementale, nous installerons 500 m² de panneaux photovoltaïques pour l'usage du site mais aussi pour revendre le surplus. »

Ouverture au printemps pro-



Il ne reste plus rien de l'ancien équipement de la déchetterie intercommunale de Frouard.

chain. En attendant les habitants, selon leur commune de résidence, peuvent aller avec un badge sur les déchetteries de Dieulouard ou celles de la Métropole du Grand Nancy. Jusqu'à présent 5.000 badges ont été distribués.

➤ Voir conditions sur « www.bassinpompey.fr » ou tél. 03.83.49.81.81.

2

C'est le montant total en M€ qu'a coûté le chantier, soutenu par l'Etat, le PNRL et la Région Grand Est.

PARTIE 2 : ASPECTS TECHNIQUES

A. Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères

a) L'organisation des collectes en porte-à-porte

La collecte des ordures ménagères sur le Bassin de Pompey se fait par le biais de conteneurs pucés, dont le volume est adapté au nombre de personnes au foyer. Des bacs communs de 750 litres sont mis à disposition des usagers sur les quartiers collectifs.

D'autres quartiers ont accès à la collecte des déchets en conteneurs enterrés.

Pour les professionnels et administrations, les volumes sont définis en fonction des besoins de volume de déchets à évacuer.

Pour des cas exceptionnels de centre-ville où le stockage des contenants s'avère difficile, il est proposé aux foyers des sacs spécifiques de 50 litres.

Pour la collecte des biodéchets, des sacs biodégradables de 15 litres sont distribués pour faciliter le stockage dans la petite poubelle de cuisine. Une dotation initiale de 2 rouleaux, soit 52 sacs, est proposée aux foyers. Il est rappelé que la conservation de ces sacs est limitée à 9 mois, après quoi leur tenue est dégradée.

Pour la collecte des recyclables secs une dotation initiale de 2 rouleaux par foyer est prévue, 3 rouleaux pour les foyers de 4 personnes et plus.

Les foyers qui ont des besoins plus importants en sacs peuvent se rendre à la Communauté de Communes ou en mairie pour recevoir une dotation complémentaire.

Des sacs de pré collecte ont également été actualisés avec les extensions de consignes de tri et distribués aux habitants des quartiers collectifs.

En 2020, le **prix d'achat des sacs** s'est élevé à **104 125 €**.

Le **coût de la fourniture et de l'entretien des bacs** pour les ordures ménagères, pour les recyclables secs et pour la fraction fermentescible a été **de 69 436 € TTC**.

Pour chacune de ces collectes, la définition des déchets pouvant être collectés au porte-à-porte et les règles de présentation des contenants à la collecte sont définies dans le règlement de collecte des déchets ménagers.

b) La collecte des ordures ménagères résiduelles :

Le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles qui a été collecté en 2020 s'élève à **7 503 tonnes**, soit un ratio de **184 kg/hab/an**, et une augmentation des tonnages en Ordures Ménagères Résiduelles de 1% par rapport à 2019.

▮ Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte-à-porte :

La collecte en porte-à-porte se réalise au moyen de bacs pucés. 16 152 bacs composent ce parc. (yc professionnels et contrat redevance spéciale)

En 2020, **6 657.89 tonnes** ont été collectées soit environ 2.4% de plus qu'en 2019.

→ *La fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte-à-porte est fixée à une fois par semaine sur l'habitat individuel et 2 fois par semaine sur l'habitat collectif.*

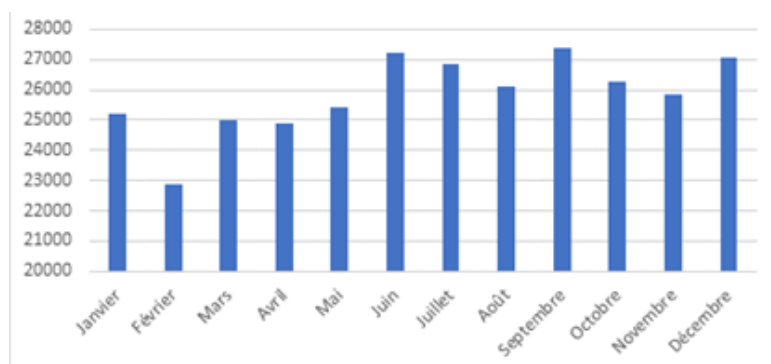


Ces bacs sont dotés d'une puce électronique RFID basse fréquence permettant de compter de manière individuelle le nombre de fois où l'utilisateur a présenté son bac à la collecte.

Cette donnée est utilisée pour le calcul de la part incitative de la nouvelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi).

Ces données ont pu permettre la mise en place de nouveaux indicateurs : taux de sortie des bacs, fréquence de présentation par type de bacs, nombre de levées ...

Evolution des levées mensuelles :

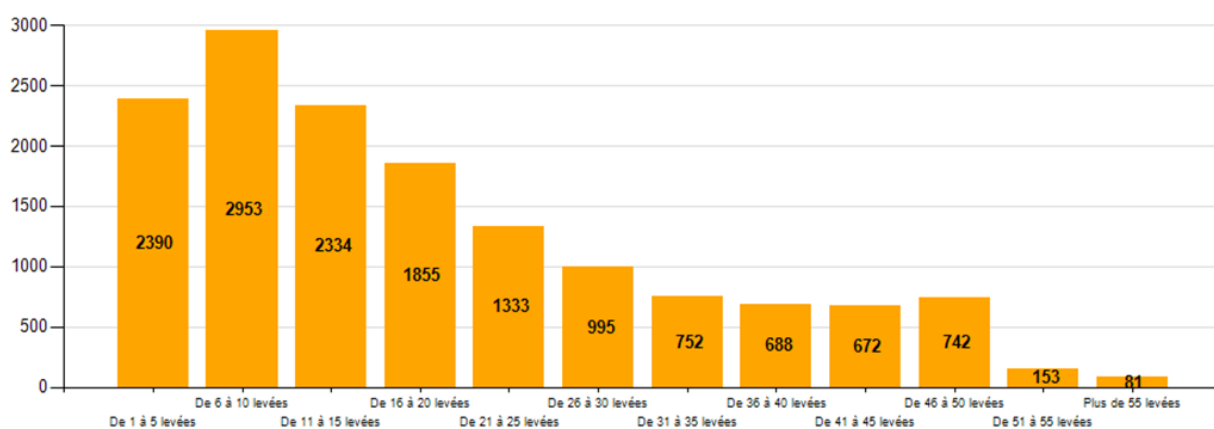


Nombre de levées par type de bacs (yc professionnels et contrat redevance spéciale) :

Commune	OM 140	OM 240	OM 340	OM 750	Total
TOTAL 2020	161 295	92 938	21 941	29 401	305 575
TOTAL 2019	156 483	88 975	22 384	30 384	298 226
TOTAL 2018	156 757	90 774	23 654	30 616	301 801
TOTAL 2017	158 053	90 966	24 004	31 409	304 457

Nombre de présentation de contenants à la collecte :

Ce graphique permet de mettre en évidence le nombre de bacs concernés et leur nombre de sortie sur l'année 2020 (tout volume concerné, tout type de producteur).



<i>Bilan année 2020</i>					
Type bac	OM 140	OM 240	OM 340	OM 750	Total
Proportion	64%	27%	5%	4%	
Nombre de bacs	10 311	4 317	752	678	16 058
Nombre de levées	161 295	92 938	21 941	29 401	305 575
Taux sortie (bac individuel)	30%	42%	51%	65%	
Levées moyenne par an (bac individuel)	16	22	27	34	
Taux sortie (bac collectif)			71%	97%	
Levées moyenne par an (bac collectif)			37	50	

On observe des disparités sur les taux de sorties en lien avec les volumes de bacs. En moyenne, les contenants sont présentés tous les 16 jours à la collecte pour les bacs majoritairement implantés (140 litres) et tous les 25 jours pour les bacs de 240 et 340 litres. Les bacs considérés comme collectifs (essentiellement volumes 340 et 750 ont un taux de sortie supérieur).

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en apport volontaire :

Un important programme de conteneurisation s'est développé depuis 2009 qui a permis l'implantation de conteneurs enterrés sur des zones d'habitat collectif ou centre-ville historique. Ce programme permet d'apporter :

- une meilleure hygiène au niveau du stockage et de la collecte des déchets, un accès au tri des déchets (recyclables secs et verre),
- une meilleure intégration dans un paysage urbain
- une diminution des fréquences de collecte
- une individualisation de la production d'ordures ménagères

Depuis, 94 conteneurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles ont été implantés. Ils concernent 1 754 foyers.



En 2020, **810.87 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées sur ces sites, soit une baisse de 1% par rapport à l'année précédente.

→ La fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en apport volontaire (conteneur enterré) est fixée à une fois par semaine sur l'ensemble du Bassin de Pompey.

c) La collecte en porte-à-porte de la FFOM :

La collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères et déchets de jardins (biodéchets) est réalisée en bacs de 140 litres (ou 240 litres pour les petits collectifs et les professionnels) sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Elle concerne les maisons individuelles et les immeubles collectifs de moins de 5 appartements.

Cette collecte a été étendue aux quartiers des centres-villes de Champigneulle, Frouard, Pompey et Liverdun depuis 2018.

Pour les immeubles collectifs, une collecte de remplacement est organisée hebdomadairement pour les ordures ménagères résiduelles.

Lors des périodes estivales, une tolérance de 3 sacs ouverts, équivalents à 100 litres, est autorisée en plus du bac ouverts à côté du bac est tolérée. Ces sacs sont à la charge de l'habitant.

La collecte de la FFOM représente en 2020 un tonnage de **3 502.80 tonnes**.

L'intégralité du compost produit sur la composterie intercommunale est distribuée gratuitement aux habitants du bassin.

Une étude est actuellement en cours sur la faisabilité de la collecte des déchets biodégradables sur des secteurs en habitat vertical et en cœur de bourg, qui ne sont actuellement pas desservis par la collecte FFOM. Ceci s'articule avec la mise en place de sites de compostage partagé lorsque cela est techniquement possible (voir partie 9 B de ce même rapport).

→ Cette collecte est hebdomadaire sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a augmenté son taux de valorisation organique pour ses déchets ménagers de 19 % en 2015 (mise en œuvre de la TEOMi) à 28 % en 2020.

d) La collecte des recyclables secs

La collecte des recyclables secs en porte-à-porte :

Depuis octobre 2011, le Bassin de Pompey a fait évoluer son service de collecte et a mis en place une collecte au porte à porte hebdomadaire sur l'ensemble des communes du Bassin, en intégrant aux recyclables secs, la collecte du papier.



Tous les papiers. Les bouteilles et flacons en plastiques.



Carton brun plié, briques alimentaires, boîtes et suremballages en carton.
Aérosols et bidons, conserves et canettes métalliques.



L'année 2016 a permis l'élargissement des consignes de tri vers les nouvelles résines plastiques. Ce service a également été ouvert aux professionnels et administrations situés sur le Bassin. Une relance de la communication a été mise en place en 2020 afin de rappeler aux habitants qu'il est possible de trier tous les emballages dans leurs sacs transparents/bac jaune/conteneur enterré.

Cette simplification du geste de tri jumelée à la tarification incitative ont permis de collecter en 2019 sur tout le territoire, **2 549.37 t de déchets recyclables secs (papier inclus) / (dont 2 377.35 tonnes en porte-à-porte)**, soit près de 63 kg/an/habitant.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a orienté 28 % des déchets collectés vers le recyclage matière en 2020, contre 16% en 2016.

Pour la collecte des recyclables secs, une dotation de sacs transparents de 50 litres adaptée au nombre de personnes au foyer a été mise en place.

Des chartes sont mises en place avec certains bailleurs volontaires permettant ainsi l'accès au tri des usagers par des bacs collectifs. Une campagne de sensibilisation a été mise en place auprès des habitations collectives visant à informer les usagers des changements d'habitudes de tri. Un sac de précollecte a été distribué pour l'occasion à chaque foyer.

Le taux de refus (en lien avec la qualité du tri) de la collecte sélective passe à 11% pour l'année 2020, soit 362.05 tonnes (presque 9 kg/an par habitant). Ce chiffre est en baisse par rapport à 2019 (-9%).

▣ La collecte des recyclables secs en apport volontaire

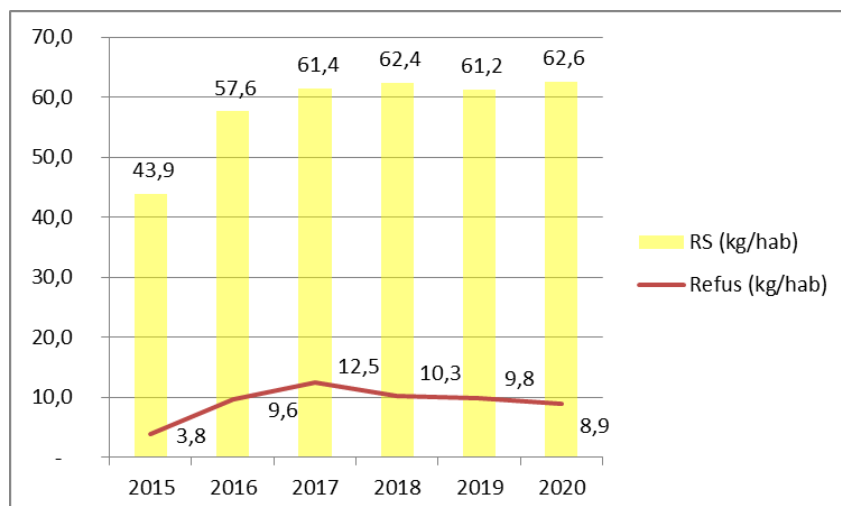
Dans le cadre du programme de conteneurisation cité précédemment, 58 conteneurs ont été implantés sur le Bassin de Pompey permettant l'accès au tri à des zones essentiellement composées d'habitat collectif.

En 2020, **172.02 tonnes de recyclables** ont été collectés sur ces sites, soit 14% de plus que l'année précédente.

→ La fréquence de collecte des recyclables secs collectés en apport volontaire est réalisée tous les 15 jours (C 0.5)



Evolution des quantités collectées de recyclables secs (hors verre) en kg par habitants et du refus :



e) La collecte du verre

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey compte aujourd'hui un réseau de 83 plateformes point tri dédiées à la collecte du verre (99 bornes).

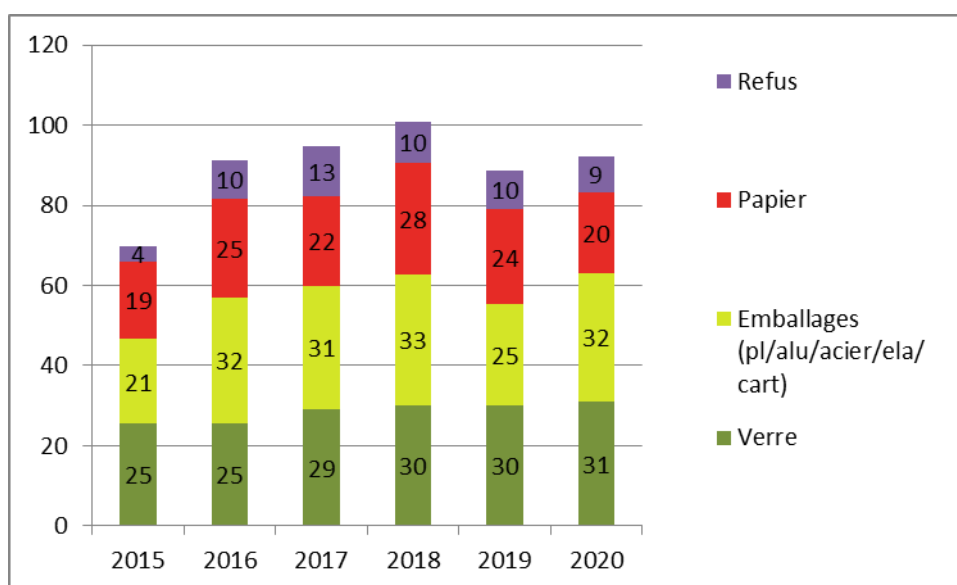
Les tonnages collectés sur les points tri verre en 2020 sont stables par rapport à 2018. **Ils s'élèvent à 1 276.72 tonnes**, soit un peu plus de 31 kg/hab/an.

L'entretien des plateformes est réalisé par l'association Cultures et Partages dans le cadre d'un marché d'insertion. L'entretien est annuel, pour le lavage extérieur des bornes, et hebdomadaire pour les alentours des plateformes. La liste des emplacements est présentée en annexe 3.

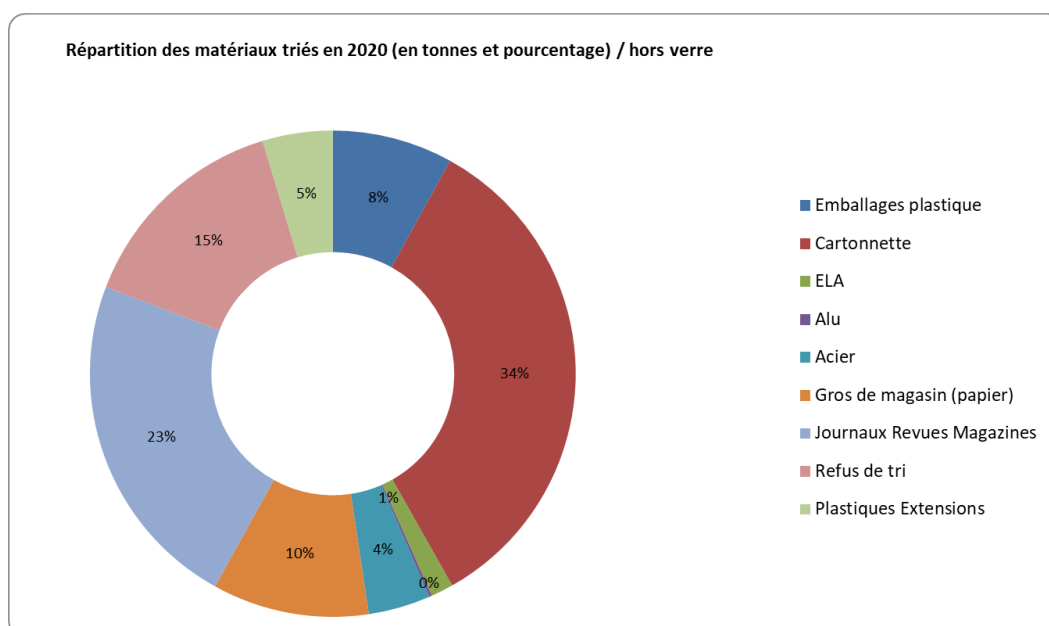
Le détail des tonnages collectés mensuellement est présenté en annexe 2.



f) Evolution des matériaux issus des collectes sélectives (en kg/habitant)



On observe une amélioration annuelle des matériaux captés dans la collecte des recyclables depuis 2015 à l'exception de l'année 2019 pour les emballages légers (cartonnette notamment) et papier. Le papier semble toutefois conserver une tendance à la baisse même en 2020, en lien avec une chute de la consommation.



B. Les filières de traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Les ordures ménagères résiduelles ont été éliminées, en 2020, à **13 % en centre d'enfouissement technique** et à **87 % en incinération**.

Le Centre d'Enfouissement Technique, où ont été éliminées en 2020, 955.82 t d'OM résiduelles, se situe à LESMESNILS

L'usine d'incinération, où ont été éliminées en 2020, 6 547.48 t d'OM résiduelles, se situe à Ludres. Elle est exploitée par Val'Ergie.

Les tonnages traités sur l'usine d'incinération permettent la production de chaleur qui alimente un chauffage urbain et la production d'électricité. Il en est de même pour l'enfouissement des déchets qui permet également de produire de la chaleur.

La volonté de diminuer les quantités de déchets enfouis au profit de la valorisation énergétique a été réaffirmée, puisqu'elle permet de revoir pour l'année 2020 la répartition des tonnages d'ordures ménagères résiduelles pour approcher 100 % en incinération.

D'autre part, **les refus de tri** produits au sein du centre de tri sont également valorisés puisqu'ils sont préparés en vue d'être traités sous forme de **Combustibles Solides de Récupération**, dans le but d'alimenter des chaudières de cimenterie dans le Grand Est. Ils représentent en 2020, 362.05 tonnes, soit 38 t. de moins qu'en 2019.

Les matériaux issus du centre de tri sont évacués vers les sites des repreneurs suivants :

Type de matière	Usine de recyclage	Lieu
Plastiques	SUEZ RV Plastiques	Bayonne (64)
	FREUDENBERG	Colmar (68)
	M.P.B.	Châlon-sur-Saône (71)
	PAPREC	Limay (78)
	FREUDENBERG	Colmar (68)
Films plastiques	M.P.B.	Châlon-sur-Saône (71)
Aluminium	MACHAON	Châlon-en-Champagne (51)
Acier	ORION	Willebroek (Belgique)
	ARCELORMITTAL RECYCLING	Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
ELA	ARCELORMITTAL RECYCLING	Differdange (Luxembourg)
Cartons d'emballages	LUCART SAS	Laval sur Vologne (88)
Papier	DS SMITH	Kaysersberg (68)
	ROLF KUHLMANN PAPIERHANDELS	Karlsruhe (Allemagne)
Verre	NORSKE SKOG	Globey (88)
	OI MANUFACTURING	Gironcourt sur Vraine (88)

PARTIE 3 : COLLECTE ET TRAITEMENT EN DECHETTERIE

A. Fonctionnement :

La déchetterie, située sur la commune de Frouard (centre géographique de la Communauté de Communes) a été construite en 1995 par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Elle est équipée de :

- 12 bennes,
- d'1 armoire pour déchets ménagers spéciaux,
- d'1 benne pour les déchets d'équipements électriques et électroniques,
- d'1 benne pour les pneumatiques,

- de 2 fûts pour les piles
- De 2 conteneurs pour les huiles usagées (de vidange et végétales).
- 1 conteneur pour les textiles
- 1 bac pour les capsules de café en aluminium
- 1 bac pour les bouchons en plastique et liège

Cette déchetterie est réservée aux habitants de la Communauté de Communes qui doivent présenter la vignette « Energies Communes » au gardien pour y accéder.

Son accès a été limité aux particuliers depuis le 1^{er} juillet 2016, sur présentation d'une vignette spécifique. La vignette est distribuée en mairie, à la déchetterie ou à la communauté de communes, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

Des autorisations temporaires sont données à titre exceptionnel lors de prêt ou de location de véhicule utilitaires. Elles sont délivrées à la communauté de communes.

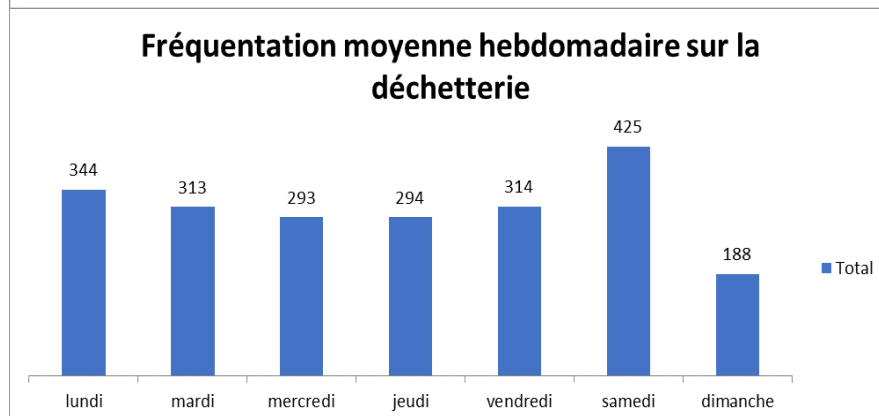
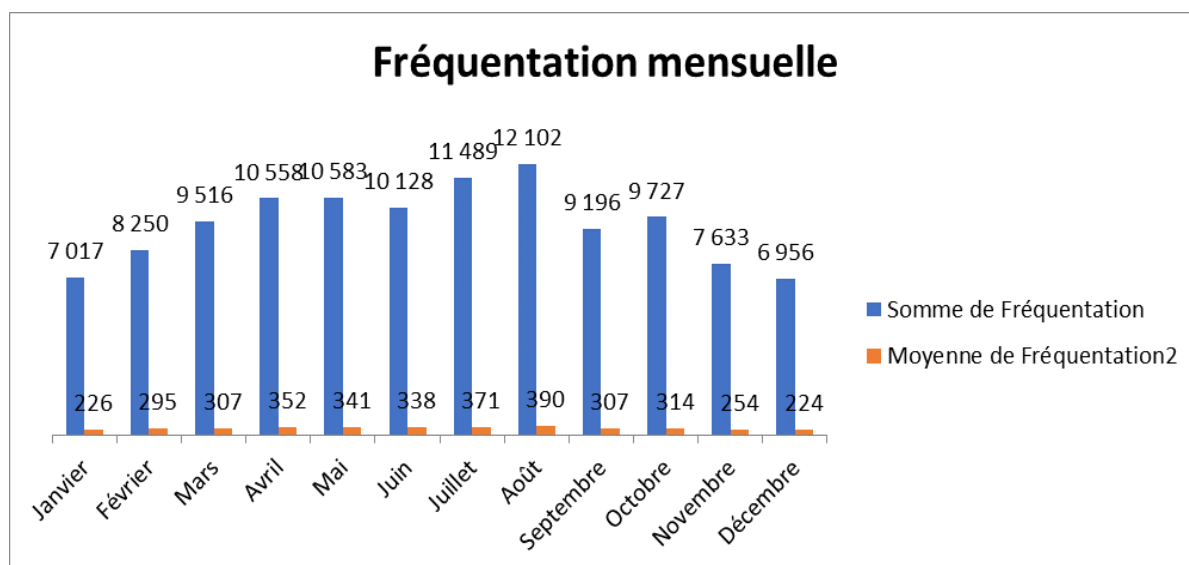
Son accès est gratuit et limité pour les volumes dans des proportions définies dans le règlement intérieur.

Les artisans et commerçants ont été dirigés vers des déchetteries professionnelles.

La fréquentation sur la déchetterie est de 260 **véhicules** en moyenne par jour en 2020.

A noter que l'année a été marquée par une fermeture durant le confinement, un système de rendez-vous (entre mai et septembre) puis une fermeture pour travaux à compter du 7 septembre 2020.

Aussi les impacts sont importants sur les tonnages réceptionnés sur ce site qui sont en baisse significative.



Le gardiennage est assuré en régie avec 3 agents techniques afin :

- d'améliorer l'information de la population
- de renforcer le tri au niveau des différentes bennes de la déchetterie
- contrôler rigoureusement des personnes à l'entrée
- conserver une bonne propreté du site

B. Marchés et filières de traitement :

Matériaux collectés en marchés	Type de prestation	Prestataire
Tous matériaux	Collecte et transport	Nicollin
Gravats	Recyclage	TTM Environnement
Tout Venant	Centre de tri haute performance	Véolia Ludres
Bois	Broyage / valorisation énergétique	Onyx Est / TTM Environnement
Végétaux	Compostage	Plateforme de compostage Marbache
Métaux et ferrailles	Recyclage	Derichebourg
Papiers/Cartons	Recyclage	Paprec
Déchets ménagers spéciaux	Régénération et incinération	Cédilor

C. Filières de valorisation en contrat et éco-organismes :

a) Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) :

La société Eco-DDS a été agréé le 20 avril 2013 par les pouvoirs publics, en tant qu'organisme ayant pour objet de pourvoir à la gestion de déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Ces déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) ont été définis par des catégories et des conditionnements très précis.

Les **47.47 tonnes** de déchets ménagers spéciaux réceptionnés sur la déchetterie ont été principalement dirigés vers le site de traitement Cédilor.

b) Mobilier :

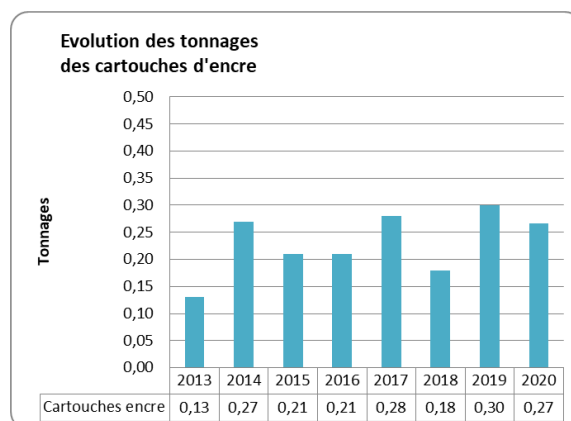
La communauté de communes a signé en 2014 un contrat avec Eco mobilier, éco organisme agréé pour la collecte et le traitement des déchets d'élément d'ameublement.

Ce contrat territorial de collecte du mobilier (CTCM) comprend depuis avril 2017 la prise en charge opérationnelle par la mise à disposition et le traitement de 2 bennes « Mobilier ».

484.82 tonnes ont été collectées en 2020.

c) Cartouches d'encre :

Dans le cadre d'un contrat avec la société Collectors agréée par le ministère de l'Environnement, les cartouches d'encre sont triées selon leur marque, leur référence, et couleur. Elles sont ensuite revalorisées en cartouches recyclées par des recycleurs ou par les fabricants.

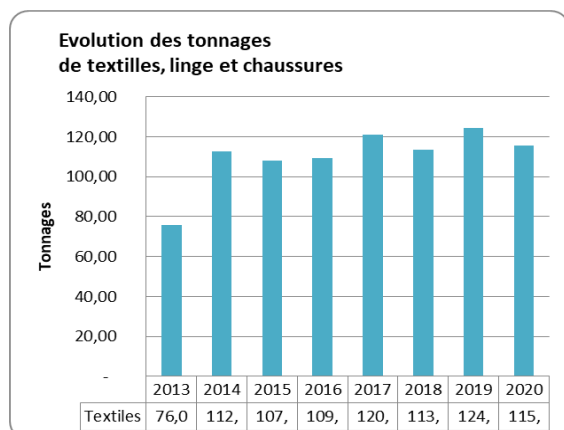


d) Capsules de café :

Dans le même processus de gestion, il est procédé à une séparation du marc de café et de l'aluminium. Le marc se transforme en compost et l'aluminium est recyclé. Un contrat a été mis en place avec la société Suez en juin 2017, collecteur agréé Nespresso.

1.88 tonnes ont été collectées en 2020.

e) Textiles et Linge et Chaussures



La communauté de communes s'est engagée en 2012 avec l'Eco Organisme Eco TLC pour développer une collecte des textiles sur le territoire. En 2020, les 37 bornes réparties sur la collectivité ont permis de collecter **115.8 tonnes** de textiles, linge et chaussures.

Le Relais, collecte et assure le tri des articles sur son nouveau centre situé à Allain (54) avec l'objectif d'insertion professionnel envers les personnes qu'il emploie.

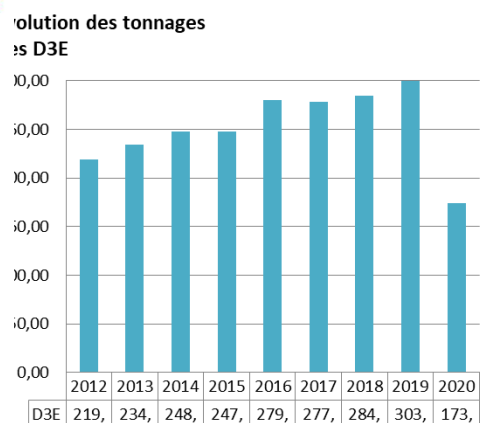
Les articles sont ensuite dirigés vers des boutiques de vêtements d'occasion, à l'exportation, ou vers des filières d'utilisation de fibres textiles.

1.88 tonnes ont été collectée en 2020.

f) Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)

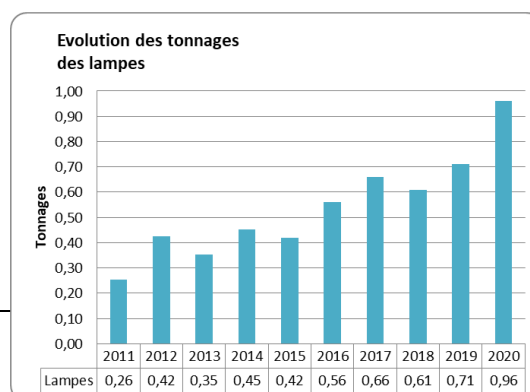
Engagée depuis 2007 avec l'éco-organisme OCAD3E, la collecte et la gestion des D3E est assurée par Eco-System. L'année 2020 a permis de récolter **173.9 tonnes de D3E**.

Les flux sont regroupés à Toul après ramassage puis acheminés vers les centres de traitement suivants :



g) Les lampes :

Les tubes fluorescents et lampes basse consommation ont depuis 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Eco Système, éco organisme agréé par les pouvoirs publics. A l'issue de leur collecte, ces déchets spéciaux subissent deux phases de traitement :



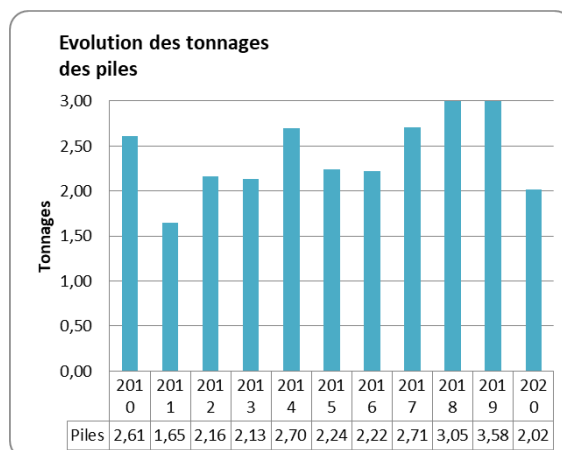
Le démantèlement : opération de démontage / dépollution des équipements pour en séparer les différents matériaux en fractions distinctes qui feront ensuite l'objet d'une valorisation ou destruction définitive.

La valorisation des fractions : chaque matériau issu du traitement des déchets fera l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation thermique. Une faible part des fractions qui ne peuvent pas – dans les conditions techniques et/ou économiques du moment – faire l'objet d'une valorisation, sont définitivement détruites.

La déchetterie de Frouard a permis de collecter en 2020, **0.96 tonnes de lampes**.

h) Les Piles :

En lien avec le contrat **Corépile**, il a été collecté **2.02 tonnes en 2020**.



i) Les pneus :

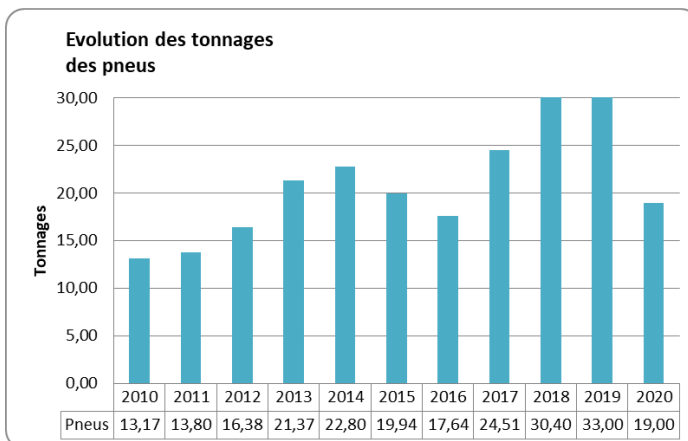
En 2008, une charte a été rédigée à l'attention des collectivités dont l'objectif est de définir les conditions techniques de reprise des pneumatiques usagés de véhicules légers en déchetterie, afin que la totalité du gisement soit pris en compte gratuitement par la filière (sans l'application de quotas).

Cette charte est cosignée par Amorce, l'Association des Maires de France, le Cercle National du Recyclage et **Aliapur**.

La Bassin de Pompey a mis en place cette collecte en benne via le prestataire local d'Aliapur, les établissements **Gilles Henry**, au sein de la déchetterie de Frouard.

Ainsi le pneu usagé devient un nouveau produit en intégrant les circuits industriels comme matériaux de base pour fabriquer d'autres produits : gazons synthétiques, aires de jeux amortissantes, murs anti avalanche, bitumes

En 2020, **19 tonnes de pneus** ont été collectés sur la déchetterie de Frouard.



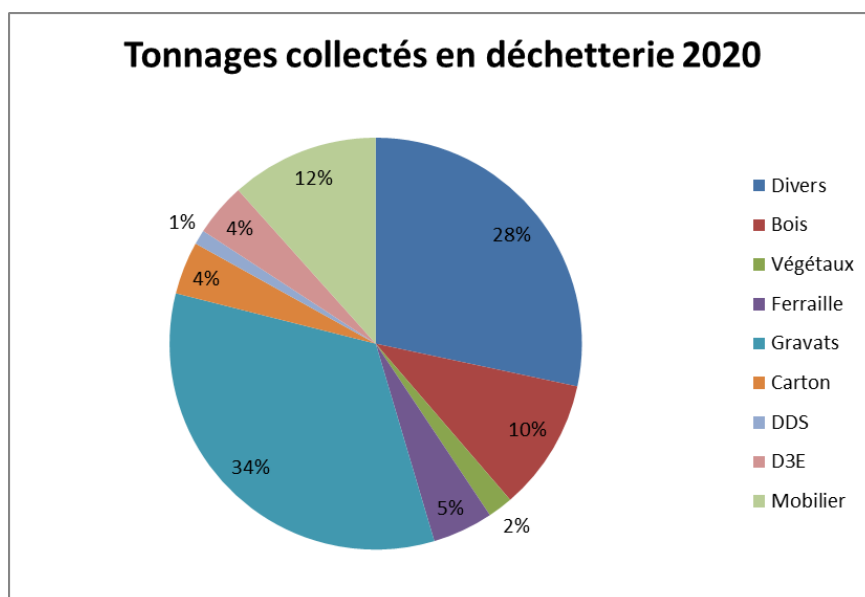
D. Bilan des tonnages issus de la déchetterie :

L'évolution des tonnages collectés à la déchetterie entre 2015 et 2020 a été la suivante :

Déchetterie	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Divers	2439,1	2582,94	2348,44	2402,11	2141,32	1 182.20
Bois	1158,86	1329,15	974,9	977,02	866,04	432.44
Végétaux	817,07	912,27	863,87	885,96	803,26	82.08
Ferraille	276,94	332,24	337,34	302,12	319,57	198.44
Gravats	3597,2	2680,92	2929,34	3104,3	2830,21	1399.14
Carton	292,34	323,36	349,78	342,32	357,88	173.00
DDS	57,26	58,92	61,36	63,65	72,8	47.47
Pneus	19,94	17,64	24,51	30,4	33	19
Huile vidange	13,9	13,9	17,9	17,1	16,92	11.45
D3E	247,5	279,92	277,99	284,92	302,64	173.93
Piles	2,24	2,22	2,71	3,05	3,58	2.02
Lampes	0,42	0,56	0,66	0,61	0,71	0.96
Huiles alimentaires	1,71	1,52	1,81	2,3	1,67	1.14
Cartouches encre	0,21	0,21	0,28	0,18	0,3	0.27
Capsule café	1,16	1,4	0,94	2,21	nc	1.88
Mobilier			566	769	806,18	484.82
Total	8925,85	8537,17	8757,83	9187,25	8556,08	4210.00
Kg/habitant	219	210	215	226	210	103

Le détail des tonnages collectés mensuellement sont présentés en annexe 4.

Représentation des principaux tonnages collectés :



PARTIE 4 : VALORISATIONS

Chiffres clés :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de valorisation énergétique (tonnage incinéré / tonnage total – gravats inclus)	23%	22%	32%	33%	38%	39%
Taux de valorisation matière (tonnes déchet sec trié et recyclé / tonnage total – gravats inclus)	12%	16%	21%	19%	20%	28%
Taux de valorisation organique (tonnage biodéchets / tonnage global – gravats inclus)	19%	25%	25%	24%	24%	28%
Taux de valorisation total (énergétique + matière + organique)	54%	63%	77%	77%	83%	95%

A. Valorisation matière :

- Le tri des matières :

Les papiers et emballages (emballages et bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques et cartons) collectés par la société Coved, en mélange dans les sacs transparents, bacs jaunes ou conteneurs enterrés, sont acheminés vers le centre de tri **Paprec situé à Dieulouard**.

Le verre est collecté par la société Coved sur les points d'apport volontaires et dirigé vers l'usine de recyclage **OI Manufacturing à Gironcourt**.

- Le recyclage :

Citéo, société agréée par l'Etat, est chargé de reverser aux collectivités des soutiens qu'elle perçoit des industriels, en vue la prise en charge financière de la collecte sélective et du tri des emballages.

Le barème F actuellement en vigueur définit des repreneurs pour une période de 6 ans.

Le contrat actuel désigne comme repreneurs pour les emballages légers, la société Paprec France (PCNC et Acier) et la société Suez (plastiques, Alu). Les ELA ont fait l'objet d'un changement de contrat de Suez vers Revipac. Le flux développement lié aux extensions de consignes de tri est géré par l'éco-organisme Citéo.

Pour le verre, il s'agit de OI Manufacturing

La reprise du Papier a été confiée depuis le 1^{er} janvier 2016 à l'usine de recyclage Norske Skog de Golbey (88). Ces tonnages font l'objet d'un soutien **de Citéo**.

De même, la ferraille collectée en déchetterie est acheminée vers le recycleur Derichebourg situé à Champigneulle.

B. Valorisation organique :

Le traitement des biodéchets issus de la collecte en porte-à-porte et des déchets verts de la déchetterie, fait l'objet d'un compostage sur la plateforme de Marbach, exploitée en régie. Le détail de cette gestion fait l'objet de la partie 5.

Les **1 230 tonnes de compost produits en 2020**, issus de la décomposition de ces déchets, est accessible aux habitants du Bassin de Pompey qui peuvent venir directement sur la plateforme pour en récupérer. Ce compost fait l'objet d'analyses régulières conformément à la norme NFU 44-051.

C. Valorisation énergétique :

En 2020, 83 % des ordures ménagères résiduelles de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ont été orientés vers une valorisation énergétique. Cette valorisation énergétique provient de l'incinération. Il reste encore une marge de progression à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, en orientant une partie supplémentaire des déchets destinés à l'enfouissement vers l'incinération avec valorisation énergétique.

Pour rappel, depuis le 1er novembre 2016, les déchets « tout-venant » issus de la déchetterie sont valorisés puisqu'ils sont envoyés vers le centre de tri haute performance Véolia de Ludres dans le but de valoriser plus de 50 % des déchets qui lui sont apportés, avec un minimum de 25 % de valorisation matière et ainsi réduire ainsi l'enfouissement.

PARTIE 5 : LA COMPOSTERIE

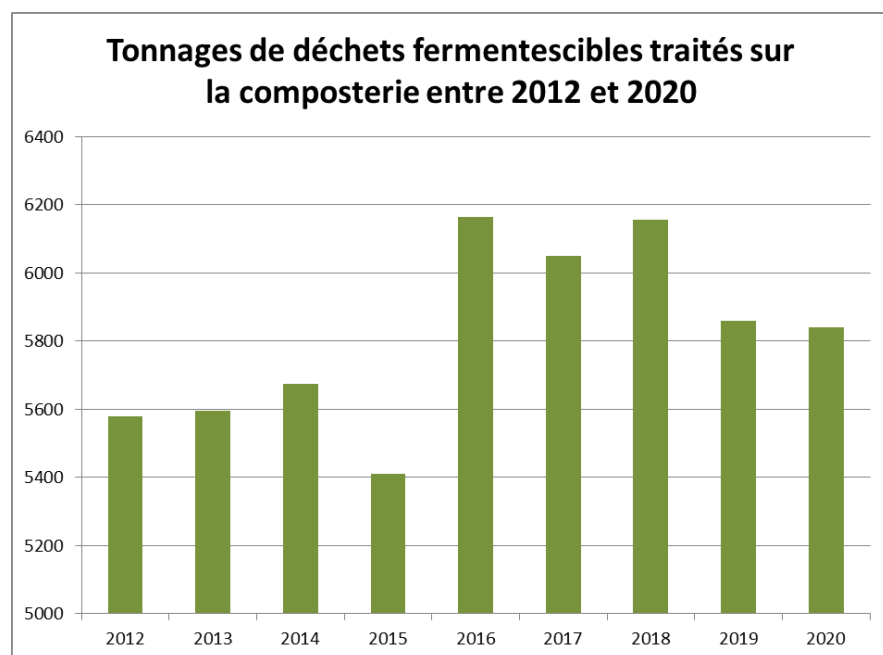
Construite en 1998 à Marbach, elle permet le traitement de la Fraction Fermentescible issue des Ordures Ménagères (FFOM).

- Surface = 8000 m²
- Bassin de rétention des lixiviats de 800 m³
- 6 alvéoles de stockage pour le compost mûr
- 4 alvéoles de fermentation par aération pilotée
- Capacité maximale = 7300 t de déchets entrants

Le site a bénéficié en 2014 d'une amélioration technique par la mise en place d'un système d'aération forcée, permettant une maturation accélérée du compost.

Elle reçoit un mélange de biodéchets collectés en porte-à-porte et de déchets verts. Ces déchets verts proviennent principalement de la déchetterie mais les habitants peuvent également déposer leurs déchets verts directement à la composterie. Les services techniques des communes et certaines entreprises d'entretien d'espaces verts ont également accès à la composterie sous réserve d'acceptation des clauses contractuelles les obligeant à reprendre du compost proportionnellement aux tonnages de déchets verts déposés.

Le compost est ensuite mis gratuitement à disposition des habitants du Bassin. **En 2020, 3 502.80 tonnes de biodéchets collectés au porte-à-porte (FFOM) ont été compostées en mélange avec 82.08 tonnes de déchets verts provenant de la déchetterie, et les 1 816.88 de services techniques**, d'entreprises paysagères et d'apport direct des habitants à la composterie. Ils ont permis d'obtenir 1 230 tonnes de compost.



Le graphique représentant les tonnages reçus mensuellement à la composterie est présenté en annexe 7. L'annexe 6 présente les entreprises et services publics ayant accès au site.

Il convient pour les déchets verts de favoriser l'apport volontaire en déchetterie et surtout en composterie.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a fait le choix d'exploiter la plateforme de compostage en régie depuis le 1er juillet 2005. 2 agents d'exploitation travaillent sur cette plateforme. La régie a pour but de :

- permettre un contrôle rigoureux des déchets entrants sur la plateforme
- maîtriser le procédé de compostage
- conserver la propreté du site et des alentours
- vérifier la qualité du compost

Le passage en régie sur la composterie a permis une nette amélioration de la qualité du compost. En effet, le personnel de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey réalise un tri poussé à l'entrée des déchets sur la plateforme ce qui permet de débarrasser le compost des déchets du type plastique. La location d'un cribleur de maille 20 mm a permis d'affiner le produit. Certains agriculteurs sont même très demandeurs.

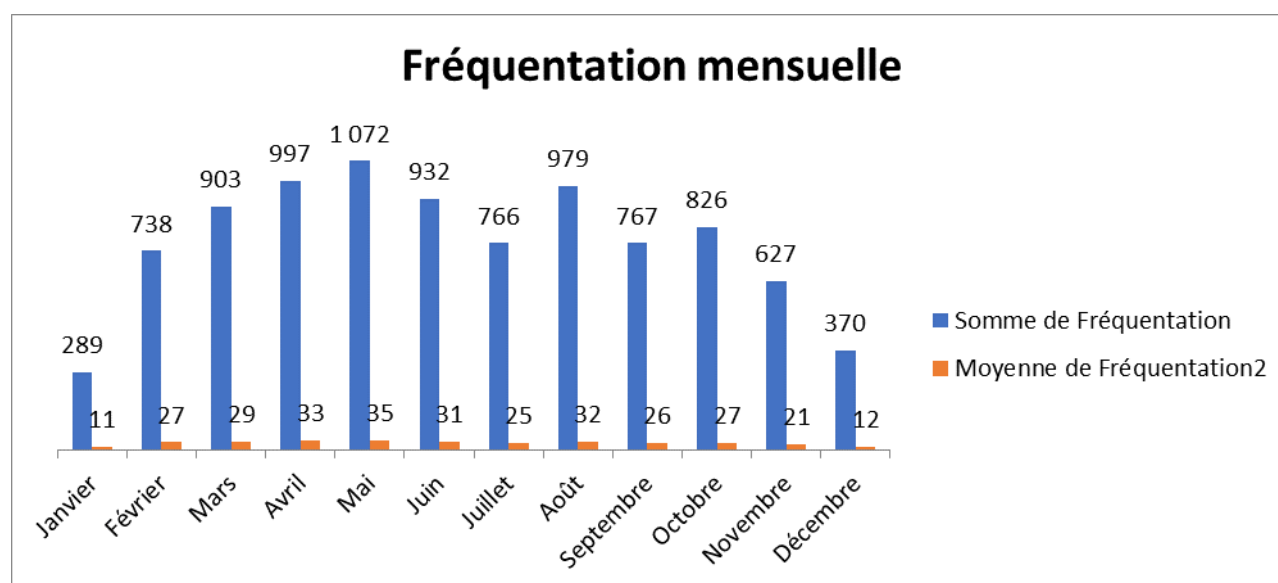
La Communauté de Communes du Bassin de Pompey valorise aujourd'hui ses refus de criblage en travaillant avec une plateforme de compostage de boues de station d'épuration. En effet, auparavant ces refus étaient enfouis sur le centre d'enfouissement de Lesménils.

En raison de l'évolution des tonnages et de l'évolution de la réglementation, un nouveau process de traitement par "aération forcée" a été mis en place. Cette évolution permet d'optimiser l'espace en accélérant les phases de fermentations et maturation et ainsi réduit de moitié la durée de stockage du compost sur la plateforme.



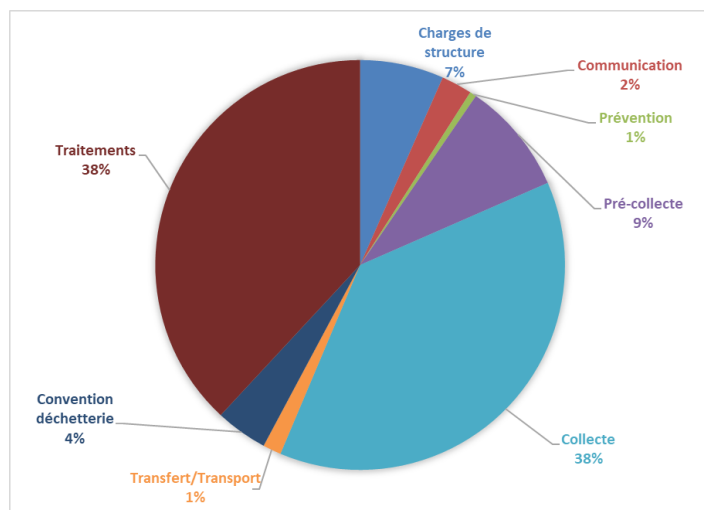
Le vieillissement du matériel couplé à l'augmentation des tonnages entraînent des coûts de réparations importants sur le chargeur télescopique, une nouvelle chargeuse sur pneumatique a été acquise pour un montant de 132 000 euros HT. Elle a été livrée au 1^{er} semestre 2019. Sa capacité de charge plus importante permettra aussi de gagner en temps de travail (300 heures par an) et en sécurité pour les agents.

Fréquentations du site :

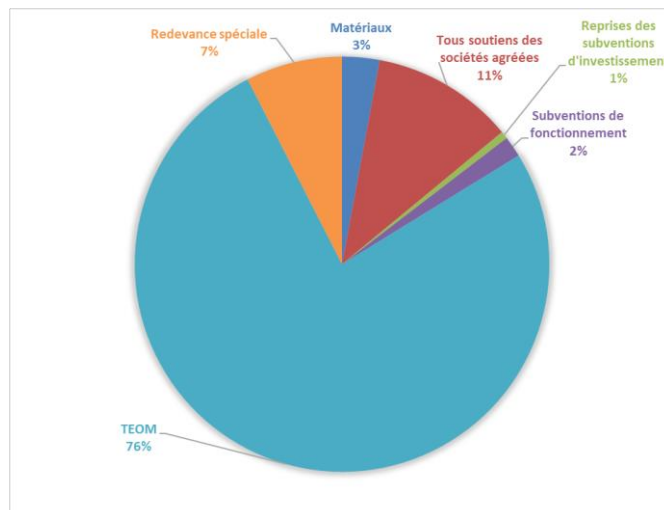


PARTIE 6 : COUTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Répartition des charges 2020



Répartition des recettes 2020



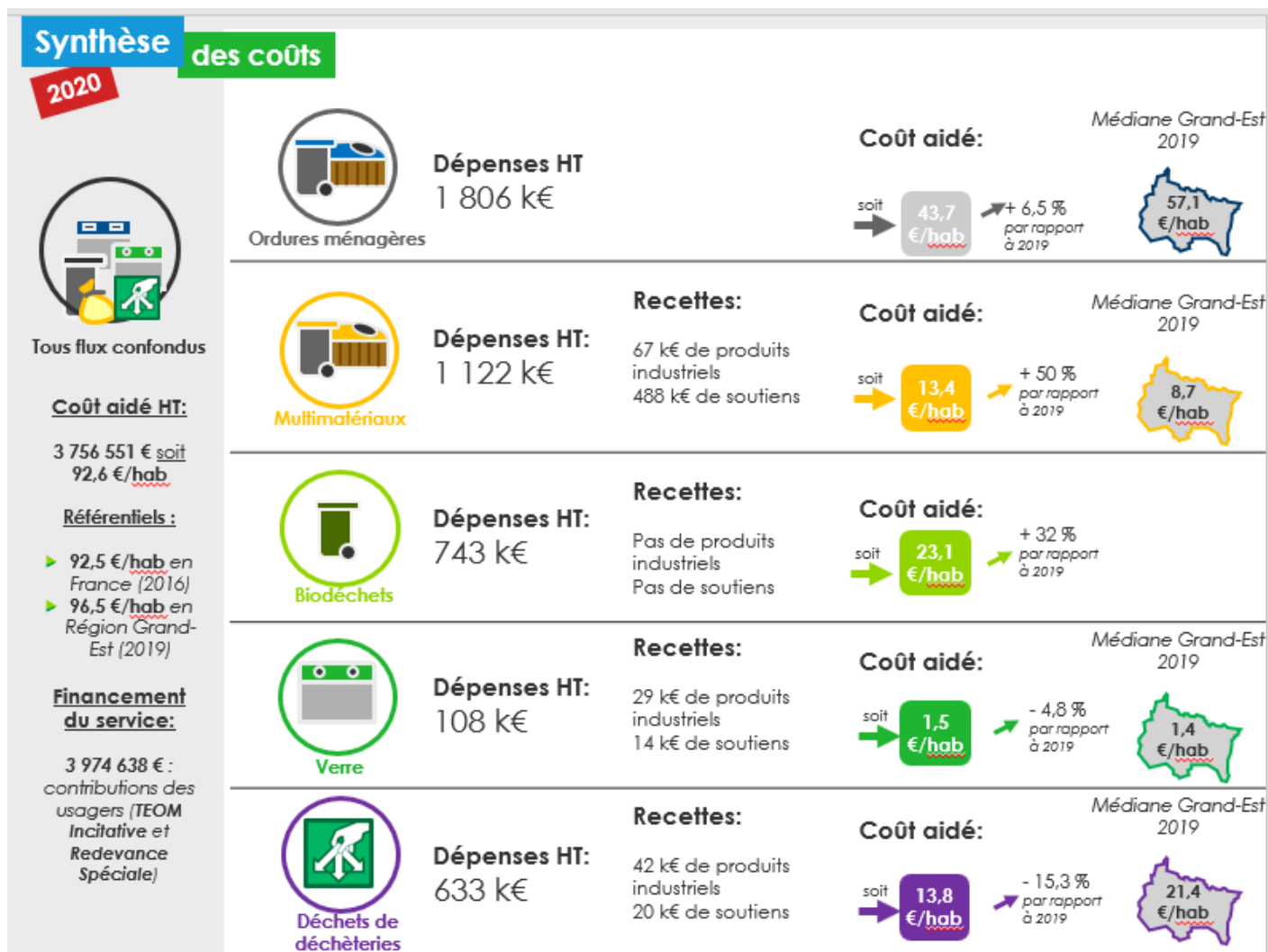
Les charges du service sont essentiellement composées par les coûts de collecte et de traitement des déchets. Toutefois l'année 2020, suite à la fermeture de la déchetterie (sur les 4 derniers mois) a connu une baisse des coûts de traitement et de transport pour les déchets issus de ce site. Les accès aux déchetteries voisines du territoire s'élèvent à 4% du montant total des charges.

La TEOMI finance à 76% le service : elle est composée d'une part fixe (7.7% des bases TEOM) et d'une part variable (2,08€/m3 et 0,65€/levée soit environ 10% des recettes totales de la TEOMi). Elle est suivie par le second poste de financement que sont les soutiens des éco-organismes, puis de la redevance spéciale. Le reste du financement étant constitué par les reventes de matériaux et les subventions diverses.

Matrice simplifiée : coûts par étapes techniques et recettes

COUTS ET FINANCEMENTS	Charges 2020	
	€ arrondis	€/habitant
Charges de structure	299 261 €	7 €
Charges de communication	110 248 €	2,70 €
Charges techniques	4 117 036 €	101,00 €
Prévention	23 500 €	0,58 €
Pré-collecte et collecte	2 118 013 €	52,20 €
Transport	65 323 €	1,60 €
Traitement	1 723 870 €	42,30 €
Conventions déchetteries	185 922 €	4,58 €
Total charges HT	4 526 136 €	111,55 €
TVA acquittée	378 043 €	9 €
Produits	€ arrondis	€/habitant
Recettes industrielles	138 352 €	3,41 €
Soutiens	526 927 €	12,99 €
Aides	104 714 €	2,58 €
Total produits	769 994 €	19 €
Coût du service public	4 134 185 €	101,89 €
TEOMI	3 617 054 €	85,13 €
Redevance spéciale	357 584 €	8,81 €
Total	3 974 638 €	97,95 €

Synthèse des coûts 2020



PARTIE 7 : LA REDEVANCE SPECIALE : UN SERVICE POUR LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

Les entreprises et les administrations génèrent en moyenne 30% des déchets collectés sur l'ensemble d'un territoire. Afin de mieux prendre en compte ce volume important de déchets, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a mis en place un nouveau dispositif de collecte favorisant le tri. Ce service est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tri de ces déchets recyclables, repérés comme conséquents dans une étude préalable, constitue un pari gagnant pour tous :

- Pour les entreprises qui disposent d'un service leur permettant de répondre à leurs obligations.
- Pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui s'est clairement engagée pour le tri.
- Pour l'environnement car le tri préserve des richesses naturelles et évite le gaspillage de matières premières et d'énergie.

Ces déchets industriels banals sont ainsi valorisés et ne sont plus dirigés vers les centres de traitements coûteux que sont l'incinération et l'enfouissement. Le papier et le carton sont ainsi réinsérés dans le système de production classique afin d'être recyclés. Les déchets biodégradables, de type alimentaire (épluchures, restes de repas, ...), collectés notamment auprès des cantines scolaires et des restaurants, sont acheminés à la composterie située à Marbach pour être transformés en compost accessible gratuitement aux habitants du Bassin de Pompey.

Les recettes de ce service s'élèvent à 357 584 €TTC pour l'année 2020, qui s'adresse à 110 établissements.

PARTIE 9 : ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION DES USAGERS

La dynamique de la mise en œuvre de la Tarification Incitative s'est poursuivie sur l'année 2019. 4 agents de sensibilisation engagés dans le cadre de mission de services civiques à temps partiels ont succédé à l'équipe mise en place en octobre 2017. Un suivi particulier a été réalisé sur la qualité du tri des usagers qui a connu une dégradation depuis la mise en place de la TEOMI.

A. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS : BILAN 2012-2020

Fortement engagé dans des politiques de développement durable, le Bassin de Pompey s'est fixé des objectifs de réduction et de valorisation de déchets.

A ce titre dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la collectivité s'est engagée le 3 mai 2012 dans un Programme Local de Prévention des Déchets.

Ce programme contribue à répondre aux objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement adoptée le 3 août 2009.

Il détermine un plan d'actions réparties autour de 5 thématiques :

- sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- actions éco-exemplaires de la collectivité
- actions emblématiques nationales (gaspillage alimentaire, autocollant stop pub, ...)
- actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)

- actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

Le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 apporte des évolutions aux programmes de prévention :

- Ils concernent dorénavant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et intègrent ainsi les déchets des déchetteries
- L'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation annuelle des PLPDMA sont encadrés et s'appuient sur l'avis d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en août 2015 associe les politiques de prévention comme des leviers essentiels de la transition vers une économie circulaire.

Elle fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux pour les collectivités dont :

- Réduction de la production de déchet à 10% entre 2010 et 2020.
- Développement du réemploi par le développement des filières à responsabilités élargies
- Augmentation de la valorisation matière à 65% en 2025 (notamment organique par la généralisation de la collecte du bio déchet en 2025
- Réduction de 30% des déchets enfouis entre 2010 et 2020 pour atteindre 50% en 2025
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés.

Mais également :

- Généralisation de la tarification incitative d'ici à 2025
- Extension des consignes de tri des emballages ménagers recyclables.

Par délibération du 2 mars 2017, le Bassin de Pompey a mis en place une commission consultative d'élaboration et de suivi qui sera chargée d'évaluer et de réviser le programme en cours de finalisation.





BASSIN DE POMPEY Déchets

Un appel au civisme est lancé pour protéger le personnel de collecte

La Communauté de Communes, en lien avec son prestataire COVED et les sites de traitement, a décidé de ne pas réduire la fréquence de collecte sur le Bassin. Cependant, la période difficile actuelle appelle à encore plus de civisme de la part des habitants.

En effet, le personnel de collecte et de traitement assure son travail malgré les risques encourus. Il faut donc être très vigilant en matière de présentation et de dépôt des déchets ménagers. Il n'est pas rare ces derniers temps de retrouver des déchets déposés à même le sol, notamment à côté des conteneurs enterrés. Ces déchets doivent ensuite être pris manuellement par les ripeurs ce qui engendre des mauvaises con-



Ce qu'il ne faut pas faire.

ditions d'hygiène accrues en ces temps de pandémie. La collectivité demande donc aux habitants de déposer ces déchets soit dans les conteneurs enterrés, ou dans

les bacs. Les déchets recyclables doivent être présentés dans les sacs dédiés et fermés. Par ailleurs, les responsables rappellent aussi que le bac vert est destiné avant tout aux déchets alimentaires. Les déchets de jardin y sont admis mais avec parcimonie. Il y a d'autres moyens de les éliminer en les laissant en tas au fond du jardin. Cela fera de l'excellent paillage pour éviter les mauvaises herbes et garantir une certaine humidité dans le sol.

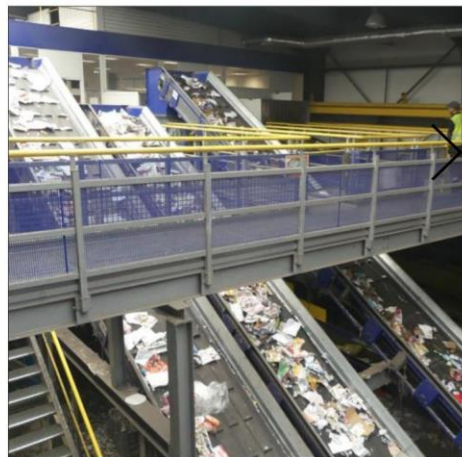
Il est aussi recommandé de conserver les déchets en verre pendant la période de confinement. Enfin, les masques et lingettes doivent être emballés dans des sacs étanches et déposés dans le bac des déchets non recyclables.

Ordures ménagères : des taxes en baisse, ça existe !

Dès 2015, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a mis en place, pour financer les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, une taxe incitative. Plus tu triés, moins tu paies ! 5 ans après, les résultats sont là : le taux de la taxe est passé de 10,10 en 2016 à 7,7 cette année. La mise en place de moyens y a certes contribué, mais le geste citoyen des habitants y est aussi pour beaucoup. Sur les 13 communes, l'habitant a bien sûr comme partout à sa disposition, des sacs transparents pour le tri des

recyclables secs, mais avec une avancée par rapport aux autres territoires puisqu'il y a déjà plusieurs années la collectivité est passée à l'extension des consignes pour le plastique. L'habitant ne se pose plus de question, tous les plastiques se recyclent. Les immeubles collectifs ont été équipés de conteneurs enterrés à badge, Originalité aussi pour le Bassin ; la collecte des fermentescibles en porte à porte une fois par semaine, ce qui allège considérablement le poids de la poubelle résiduelle. Une fois le

verre et le textile déposés dans les conteneurs, les encombrants en déchetterie, le papier, le plastique, le métal, le carton dans l'éco-sac les déchets fermentescibles dans la poubelle verte, il ne reste plus beaucoup de déchets pour la dernière poubelle. Et ça tombe bien car c'est la seule qui soit payante ! Une puce enregistre chaque levée dans le camion de ramassage et il n'est pas rare que, comme au foyer de Jessica Tilleul, mère de famille et assistante maternelle, on ne sorte cette poubelle que 10 fois dans l'année !



Les déchets recyclables sont triés dans un centre automatisé chez Paprec à Dieulouard.



Les collectifs sont maintenant aussi équipés de conteneurs semi-enterrés pour déposer les déchets recyclables.

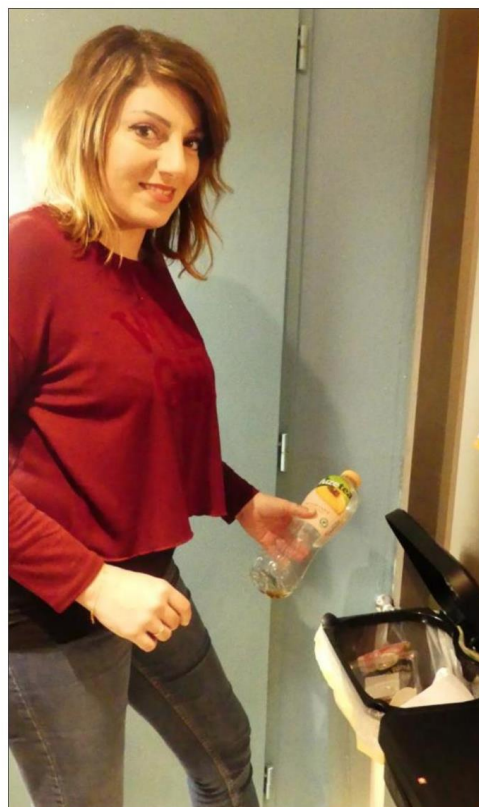


En cœur historique de Liverdun, on peut aussi apporter ses déchets fermentescibles, dans un site adapté au quartier.



La déchetterie de Frouard arrive à saturation. Un chantier d'extension va démarrer en septembre.

ELARP1 - UP



Jessica Tilleul, mère de famille et assistante maternelle à Liverdun, ne sort plus sa poubelle de déchets non recyclables que 10 fois dans l'année.

Haro sur les dépôts sauvages

La communauté de communes du Bassin de Pompey lance une série d'opérations coup de poing contre les dépôts sauvages. Un manque de civisme qui peut coûter 68 € et aller jusqu'à 450 €.

Il y a des dépôts sauvages partout sur le territoire : le long des départementales reliant les communes, aux entrées de forêt et au cœur des villes, notamment au pied des conteneurs enterrés.

Plusieurs équipes sont dédiées pour les repérer, les ramasser et les passer à la loupe pour dénicher un nom, une adresse, un indice mais aussi pour faire un tri entre le recyclable et les autres déchets. « Pendant ce temps, les agents ne sont pas occupés à d'autres tâches et c'est dommageable. Par ailleurs, nous nous attachons à nettoyer les voiries régulièrement et ces dépôts dégradent sérieusement le cadre de vie », explique Jean-Jacques Maxant, vice-président délégué à l'espace public et à l'aménagement durable. « Enfin, c'est une mission peu ragoûtante pour les employés ».

Effectivement, c'est habillé comme un véritable cosmonaute que cet agent de propreté ramasse et ouvre les sacs. « Au-



Un premier tri est effectué sur place en présence de la police intercommunale pour relever les infractions. Photo ER

jourd'hui, j'ai trouvé une poêle avec des moules moisies dedans ! Bonjour l'odeur ». Au pied des conteneurs, les agents trouvent de tout : de l'électroménager, des déchets fermentescibles, de la vaisselle...

Les habitants des collectifs situés à proximité ont une carte pour ouvrir les conteneurs et doivent déposer les déchets dedans : « Mais ils descendent et l'oublie, d'autres n'ont pas fait la démarche pour aller la chercher et comme un déchet appelle un autre déchet, les tas s'accumulent déposés tant par les habitants que par les gens de passage », souligne Sébastien Chasse, agent communautaire.

Alors la communauté de communes a décidé de verbaliser. « Nous recherchons un indice qui nous permet de remonter jusqu'à l'identité de la personne indécrite et dressons, avec la police intercommunale, un procès-verbal. La première amende est de 68 € et en cas de non-paiement peut aller jusqu'à 450 € ».

« Quand on sait que le prix d'une tonne de déchets recyclables coûte en moyenne à la collectivité (donc à l'habitant) 130 € alors qu'une tonne d'ordures ménagères revient à 219 €, il est déplorable de constater ce manque de civisme », déclare Jean-Jacques Maxant.

66

Le nombre d'infractions qui ont fait l'objet d'une amende en 2020.

Bilan des actions 2020 :

Actions générales de communication grand public

- Création d'une rubrique « réduction des déchets » dans le journal du tri et de l'environnement et conseils sur les réseaux sociaux (Facebook)

Actions spécifiques autour du gaspillage alimentaire

L'année 2020 n'a pas permis de programmer des actions de sensibilisation en lien avec le contexte sanitaire.

Expérimentation de compostage partagé :

- Les visites et interventions sur le site de compostage partagé de Liverdun se sont succédées en 2018, poursuivies en 2019, permettant de fidéliser le réseau de 15 compost'acteurs (retournement, distribution de compost. Le contact avec les utilisateurs a été maintenu durant la période de confinement.
- La mise en place en 2020 d'un site de compostage partagé à la MJC de Pompey a été effectuée en milieu d'année. 15 acteurs ont été sensibilisés à ce sujet, et un potentiel d'utilisateurs habitués de la MJC n'ayant pas accès à la collecte des déchets biodégradables reste à évaluer.

Sensibilisation du jeune public

- Projet pédagogique annuel en collaboration avec le CPIE dans les écoles élémentaires. Les thématiques du gaspillage alimentaire et de l'éco consommation ont été ajoutées au programme d'animation mené par le CPIE.

Réduction des imprimés publicitaires

- Des autocollants « stop publicité » sont toujours à disposition gratuitement à l'accueil de la Communauté de Communes

Création de nouvelles filières de réemploi

Un local de réemploi sera intégré dans la restructuration de la déchetterie.

B. ACTIONS DE SENSIBILISATION AU TRI :

Au vu du contexte sanitaire, aucune action de sensibilisation directe ou participation à des manifestations n'a pu être menée.

Sensibilisation téléphonique à l'EMI ou en télétravail :

Le service Environnement a géré **10 737 appels, soit 421 heures de communication** sur les différentes thématiques de la TEOMI et des extensions de consignes de tri.

Compostage partagé : diminution des OMR et déchets verts

Depuis 2012, le Bassin de Pompey est engagé dans un programme local de prévention des déchets dans le but de déployer un ensemble d'actions de réduction des tonnages de déchets collectés et limiter leur impact sur l'environnement

L'issue du diagnostic initial réalisé sur le Bassin de Pompey a mis en évidence des gisements potentiels de déchets sur lesquels il est possible d'agir, en particulier les biodéchets. Ils sont encore présents à hauteur de 18% dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles alors qu'une collecte de biodéchets en porte-à-porte est présente sur le territoire. Cette présence s'explique entre autres par le fait que certains foyers n'ont pas accès à la collecte en porte-à-porte.

Une étude est menée en ce sens en 2019 pour étendre les possibilités de gestion des déchets biodégradables de façon alternative là où la collecte FFOM n'est pas possible. Elle touche principalement les cœurs de bourg et les habitats verticaux. Bailleurs sociaux et représentants des communes ont été rencontrés à ce sujet, afin de trouver des solutions pragmatiques quand cela est possible.

Liverdun a été la première commune à avoir répondu avec le projet MOTE et cet ilot très design de compostage partagé ; un parti pris esthétique nécessaire pour s'accorder avec le patrimoine de la vieille ville médiévale. 15 familles se sont lancées dans l'aventure depuis décembre 2017.

L'aventure se poursuit : les apports sont abondants, 2 transvasements et 1 point technique sur ont été effectués en cours d'année avec des résultats probants.

Suite à l'obtention de leur label Espace de Vie Sociale et à l'élaboration d'un jardin partagé, la MJC de Pompey a souhaité mettre en place un compostage partagé. Les composteurs ont été mis à disposition le 11 juillet 2020, ainsi qu'une sensibilisation de 15 acteurs sur place. Ceci s'est développé dans le cadre d'un appel à projet initié par l'ADEME, permettant de subventionner à hauteur de 50% les coûts engendrés. Un suivi est actuellement en cours, en sachant que l'activité a été très réduite au vu du contexte sanitaire. Cette mise en place permettra l'accès à une gestion des biodéchets pour des habitants n'étant pas desservis par la collecte en porte-à-porte. Ceci reste à évaluer.

L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets. Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et qui se gère à plusieurs. Cela suppose une implication forte des participants, ainsi qu'une concertation et une coopération entre partenaires dans la durée. C'est un lieu de vie convivial ouvert sur le quartier. Il favorise la rencontre entre les différentes générations et cultures.

L'obtention du statut de maître composteur par un des agents du service en novembre 2019 permettra de préciser légalement la faisabilité de mise en place de ce type de dispositif et de déterminer si les projets sont en adéquation avec la politique de gestion des déchets biodégradables du Bassin de Pompey.

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES COLLECTES



**Bassin de
Pompey**
Communauté de communes

A compter du 1^{er} avril 2016, les jours de collecte changent !

Calendrier des collectes Sortir les déchets la veille au soir du jour de collecte après 19 h.	Biodégradables	Déchets recyclables	Ordures ménagères collecte principale	Ordures ménagères collecte supplémentaire pour zones spécifiques*
Bouxières-aux-Dames	jeudi	jeudi	samedi	mercredi
Champigneulles	mercredi	mercredi	mercredi	samedi
Custines	lundi	lundi	jeudi	lundi
Faulx	vendredi	vendredi	jeudi	lundi
Frouard	mardi	mardi	mardi	vendredi
Lay-Saint-Christophe	mercredi	mercredi	samedi	mercredi
Liverdun	vendredi	vendredi	lundi	jeudi
Malleloy	mardi	mardi	samedi	
Marbach	lundi	lundi	vendredi	
Millery	jeudi	jeudi	samedi	
Montenoy	jeudi	jeudi	samedi	
Pompey	jeudi	jeudi	mardi	vendredi
Saizerais	lundi	lundi	vendredi	

*Zones en sacs et services spécifiques

ANNEXE 2 : TONNAGE D'OM COLLECTÉES AU PORTE-A-PORTE ET CONTENEURS ENTERRES

<i>En tonne</i>	Traitement OM		Collecte OMA					
	OM Enfouies	OM Incinérées	OM PàP	OM AV	RS PàP	RS AV	FFOM	Verre AV
2020								
JANVIER	21,96	593,98	543,2	67,04	221,74	14,96	163,64	119,8
FEVRIER	33,18	547,48	512,32	65,36	177,62	14,64	145,74	99
MARS	56,72	565,48	545,48	74,06	191,94	15,14	313,54	74,42
AVRIL	0	607	537,68	65,36	177,46	11,42	445,26	110,92
MAI	0	626,36	556,2	68,12	173,6	10,58	410,62	126,3
JUIN	0	660,64	586,96	72,1	193,5	15,2	370,9	125,42
JUILLET	0	630,44	559,5	67,28	202,72	14,42	323,7	110,08
AOUT	227,86	353,24	517,16	61,62	172,7	12,24	245,9	127,4
SEPTEMBRE	427,52	215,36	573	67,26	200,87	15,32	277,14	97,62
OCTOBRE	188,58	467,24	585,32	67,82	219,6	15,58	297,84	92,46
NOVEMBRE	0	630,02	563,32	64,82	203,54	14,48	320,06	86,62
DECEMBRE	0	650,24	577,75	70,03	242,06	18,04	188,46	106,68

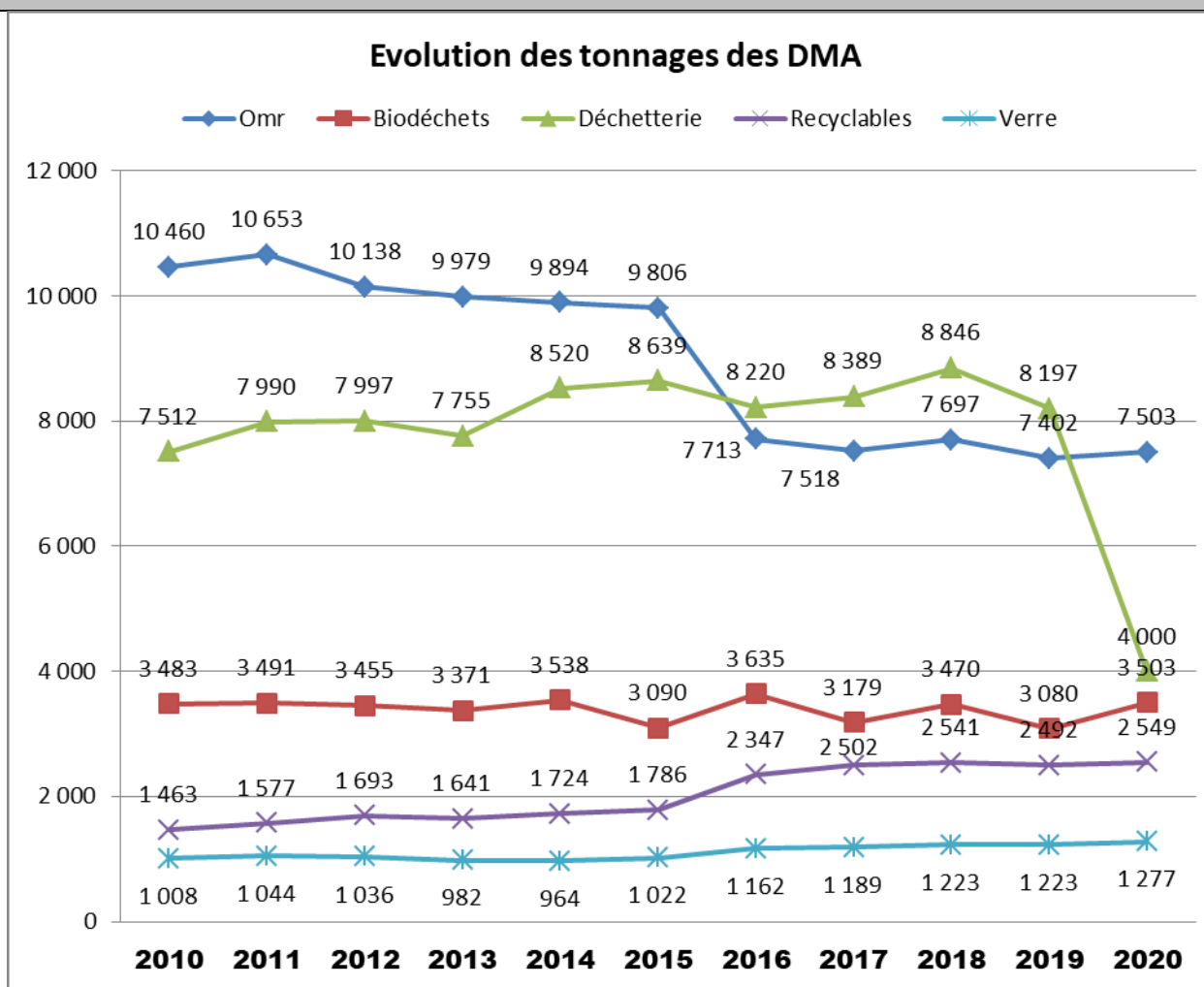
ANNEXE 3 : LISTE DES EMPLACEMENTS DES POINTS-TRI

Communes	Emplacement	Plateforme	Nbres Borne
Bouxières aux Dames	Rue Raymond Poincaré	x	2
	Rue du compte de Frawenberg	x	2
	Rue de Clévant	x	1
	Rue des Hauts Nevaux	x	1
	Rue de l'Abbaye	x	1
	Chemin des Paquis	x	1
	Rue du Téméraire	x	1
TOTAL			9
Champigneulles	Rue des Talintés	x	2 (+1)
	Rue Frédéric Chopin	x	2
	Rue de Frouard (Match)	x	2
	Rue de Nancy (Collège)	x	1
	Rue Clairefontaine	x	1
	Rue Voltaire	x	1
	Rue de l'Hotel de Ville	x	1
	Rue Gabriel Bour (Brasserie)	x	1
	Rue Jacques Monod	x	1
	Rue du Président (cimetière)	x	1
	Rue Charlemagne	x	1
TOTAL			15
Custines	Place des terreaux	x	3
	AV.Maréchal de Lattre de Tassigny	x	1
	Rue Maurice Barrès	x	1
	Rue de Nancy	x	1
	Rue des Clématites	x	1
	Impasse Goudinot	x	1
	Parking Cimetiere	x	1
TOTAL			9
Faulx	Rue du Stade	x	1
	Rue du Moulin d'en Bas	x	1
	Salle des Fêtes	x	1
TOTAL			3
Frouard	Déchetterie	x	4
	Rue de la Duchesse	x	1
	Rue de Normandie	x	1
	Rue de l'Hotel de Ville	x	2
	Rue de l'Embanie	x	1
	Rue les Simones	x	1
	Rue de la Gare	x	1
	Rue de Nancy parking Munch	x	1
	Grand Air (Wok Sun)	x	1
	Rue de Lorraine	x	1
	Rue Jean Cocteau		
	Cité Bellevue	x	1
	Salle Ermitage	x	1
	Rue du Fort Joly	x	1
TOTAL			17
Lay Saint Christophe	Rue Petitfils	x	1
	Chemin de la jeune rose	x	2
	Chemin de la Taye	x	2
	Rue du professeur Montaut	x	1
TOTAL			6
Liverdun	Chemin de la Tuilerie (Collège)	x	2
	Chemin de Sous-Vignal (Cimetière)	x	1
	Avenue du Gard	x	1
	Avenue Eugène Lerebourg ("Les Îles")	x	
	Place de la Gare	x	2
	Rue de Chatillon	x	1
	Avenue Frédéric Chopin	x	1
	Rue de Clermont Ferrand	x	1
	Route de Saizerais	x	1
	Camping	x	1
	Rue de Quimper	x	2
	Rue de Lorraine (Neyette)	x	1
	Rue Guynemer	x	1
	Route de Frouard (Intermarché)	x	1
TOTAL			16
Malleloy	Stade	x	1
	Rue de Vénézu	x	1
	Rue de la Gare	x	1
TOTAL			3
Marbache	Place des Maréchaux (cimetière)	x	1
	Avenue Jean Jaurès (parking bonne pêche)	x	1
TOTAL			2
Millery	Avenue de la Moselle	x	1
	Route de nomeny	x	1
	Rue du Stade	x	1
TOTAL			3
Montenoy	Rue de l'armée Patton	x	1
TOTAL			1
Pompey	Rue du Général de Gaulle	x	1
	Boulevard de Finlande	x	1
	ZAC de Turlomont (Leader Price)	x	2
	Rue des Vannes (Marronniers)	x	1
	Rue des Brevelles	x	1
	Rue Bellevue	x	1
	Salle de l'avant-garde	x	1
	Rue Jean Moulin	x	1
	Allée des Violettes	x	1
	Piscine	x	2
TOTAL			12
Saizerais	ZA la Haute Epine	x	2
	Rue des Chardonnerets	x	1
	Allée des Tilleuls	x	1
	Croix-Bernard (calvaire)	x	1
	Salle des Fêtes	x	1
TOTAL			6

**ANNEXE 4 : TONNAGES MENSUELS COLLECTES EN DECHETTERIE
(DANS LE CADRE DES MARCHES DE COLLECTE ET TRAITEMENT)**

2019 (tonnes)	Bois	Divers	Déchets verts	Ferrailles	Gravats	Papier- Carton	Total général
JANVIER	58,98	161,68	26,44	22,26	132,38	27,6	429,34
FEVRIER	58,08	158,62	30,32	20,94	136,54	26,96	431,46
MARS	39,74	108,62	25,32	12,64	117,94	15,2	319,46
AVRIL	0	0	0	0	7,38	0	7,38
MAI	42,38	122,36	0	21,12	127,2	14,16	327,22
JUIN	42,42	128,9	0	27,84	137,16	16,66	352,98
JUILLET	76,88	214,3	0	37,04	323,5	30,42	682,14
AOUT	80,84	227,82	0	44,46	331,02	29,52	713,66
SEPTEMBRE	31,06	59,9	0	12,14	86,02	12,48	201,6
OCTOBRE	0	0	0	0	0	0	0
NOVEMBRE	0	0	0	0	0	0	0
DECEMBRE	0	0	0	0	0	0	0

ANNEXE 5 : EVOLUTION DES TONNAGES DES DMA DE 2010 A 2020



**ANNEXE 6 : LISTE DES ENTREPRISES ET SERVICES TECHNIQUES AYANT
SIGNÉ UNE CONVENTION POUR LE DÉPÔT DE DÉCHETS
VERTS À LA COMPOSTERIE**

1	ST Faulx	26	Hurstel Paysage Avenir
2	ST Bouxières	27	Poix paysage
3	ST Champigneulles	28	Baldoni
4	ST Pompey	29	PTP
5	ST Saizerais	30	Metaye Paysage
6	ST Liverdun	32	Jardin malin
7	ST Lay St Christophe	33	Top paysage
8	ST Frouard	34	Technigazon
9	ST Marbache	24	déchets vets particulier sur site
10	ST Malleloy	35	Marck Paysage
11	ST Montenois	36	Est Démolition
12	ST Custines	37	B2X
13	ST Millery	38	Sens Paysage
14	ST CCBP	39	BCC
15	Harmonie Végétale	40	Collet
16	CAT Liverdun	41	Gonzalez
17	Passion Jardin	42	LorTP
18	Von Buren	43	Embelly paysage
19	Sefa	44	Joël espace verts
20	Hôpital de Pompey	45	Jardins oubliés
21	Collège Liverdun	46	Thierry Jardin
22	eaux bleues	47	Agriucleur
23	KP	48	Lin espace vert
25	Boudrique Paysage	49	Culture et Partage

ANNEXE 7 : TONNAGES REÇUS MENSUELLEMENT A LA COMPOSTERIE

